



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil régional spécial :**

**N° NV52 - 03 JUILLET 2015**

# SOMMAIRE

## **Agence foncière et technique de la région Parisienne**

2015180-0006 - Décision de délégation de signature du Président Directeur Général de l'Agence foncière et technique de la région parisienne

## **Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France**

2015182-0015 - décision du Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France portant délégation générale de signature en matière de ressources humaines

2015182-0016 - décision du Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France portant délégation générale de signature en matière de réponse à des appels à concurrence

2015182-0017 - décision du Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France portant délégation générale de signature en matières spécifiques

2015182-0018 - décision du Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France portant délégation générale de signature en matière de dépenses et de recettes

2015182-0019 - décision du Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France portant délégation générale de signature en matière d'achats et de marchés publics

## **Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris**

2015182-0011 - ARRETE portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, délégué territorial adjoint du Centre national pour le développement du sport pour la région Ile-de-France

## **Rectorat de l'académie de Paris**

2015166-0024 - Arrêté constitutif n° 2015-005 du 15 juin 2015 du Recteur de l'académie de Paris portant délégation de signature à ses chefs de service

2015166-0025 - Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n° 2015-035 du 15 juin 2015 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire DEP

2015166-0026 - Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n° 2015-036 du 15 juin 2015 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire DAFOR

2015166-0027 - Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n° 2015-037 du 15 juin 2015 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire DP

2015166-0028 - Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n° 2015-038 du 15 juin 2015 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire BACA

2015166-0029 - Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n° 2015-039 du 15 juin 2015 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire DVE

2015166-0030 - Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n° 2015-040 du 15 juin 2015 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire DE



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Arrêté n° 2015180-0006**

Signé le lundi 29 juin 2015

**Agence foncière et technique de la région Parisienne**

Décision de délégation de signature du Président Directeur Général de l'Agence foncière et technique de la région parisienne



## Le Président Directeur Général de l'Agence foncière et technique de la région parisienne

**Vu** le décret n° 2002-623 du 25 avril 2002 modifié relatif à l'agence foncière et technique de la région parisienne ;

**Vu** le décret du 5 juin 2013 portant nomination de Monsieur Thierry Lajoie en qualité de président du conseil d'administration de l'agence foncière et technique de la région parisienne ;

**Vu** l'arrêté du 22 octobre 2014 nommant M. Bastien Dolla en qualité de directeur général adjoint de l'agence foncière et technique de la région parisienne

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 321-29 à L. 321-36 et R. 321-1 à R. 321-22 ;

### Décide :

#### ARTICLE 1<sup>ER</sup> - DELEGATION GENERALE

Délégation de signature est donnée au **directeur général adjoint stratégie et performance (DGASP)**, et au **directeur général adjoint opérations et développement (DGAOD)**, aux fins de signer tous actes et conventions relevant des fonctions du directeur général à l'exception des actes contractuels et conventionnels relatifs au personnel et des décisions relatives aux actions en justice.

#### ARTICLE 2 – DECLARATIONS FISCALES

Délégation de signature est donnée au **directeur général adjoint stratégie et performance** et, en cas d'empêchement, au **directeur comptable à son directeur adjoint** ainsi qu'au **chef du département comptabilité trésorerie**, aux fins de signer les déclarations fiscales de toutes natures.

#### ARTICLE 3 – ACHATS HORS ACQUISITIONS FONCIERES

##### ARTICLE 3-1 DELEGATION GENERALE

Délégation est donnée dans le champ de leurs attributions :

- dans la limite de 200 000 € HT pour les marchés de travaux et de 90 000 € HT pour les autres achats : **aux directeurs de la DCRI, de la DGASP (hors direction comptable) et de la DGAOD et, en cas d'empêchement, à leurs directeurs adjoints ;**
- dans la limite de 90 000 € HT : **aux délégués rattachés au Président Directeur Général, aux délégués rattachés au directeur de la direction des études, de l'ingénierie et du patrimoine, aux chefs de département de la direction des études, de l'ingénierie et du patrimoine, aux délégués rattachés au directeur de la DGAOD, aux délégués rattachés au directeur de la DGASP ;**
- dans la limite de 20 000 € HT : **aux chefs de projet, aux chefs de projet études, aux ingénieurs d'opération, aux ingénieurs d'études, aux chargés d'opération, aux chargés d'études, aux responsables techniques et chargés d'affaires ;**

aux fins de signer :

- Toutes pièces relatives à la passation des marchés et contrats relevant de leurs attributions et d'un montant inférieur au seuil fixé ci-dessus, excepté l'engagement comptable.

Il s'agit notamment des pièces suivantes :

- lettres de consultation ;
  - engagement juridique ;
  - demande d'achats ;
  - rapport d'analyse des candidatures et des offres ;
  - courriers aux candidats non retenus ;
  - demande de compléments ;
  - décision d'engager ou de poursuivre des négociations ;
  - courriers de négociation ;
  - courriers de notification.
- Les pièces relatives à l'exécution des marchés relevant de leurs attributions n'engageant pas l'AFTRP au-delà d'un seuil fixé ci-dessus.

Il s'agit notamment des pièces suivantes :

- courriers de reconduction ;
  - courriers de résiliation ;
  - bon de commandes sur les marchés à bons de commande lorsque leur montant est inférieur au seuil fixé ci-après ;
  - décision de validation des OS en plus value ou des fiches modificatives de travaux lorsque le montant de la plus value est inférieur au seuil d'engagement fixé ci-dessus et représente une augmentation cumulée de moins de 10% du montant du marché pour les marchés de fournitures et de service et de moins de 15% pour les marchés de travaux ;
  - décision d'affermissement de tranche conditionnelle lorsque le montant de la tranche conditionnelle est inférieur au seuil fixé ci-dessus.
- Les pièces relatives à l'exécution des marchés relevant de leurs attributions n'emportant pas d'engagement financier quelque soit le montant du marché.  
Il s'agit notamment des pièces suivantes :

- agrément de sous-traitant ;
- courriers de mise en demeure ;
- courriers de résiliation ;
- attestation de service fait valant mandatement dans le cadre de la convention de service facturier ;
- certificat de capacité ;
- procès-verbal des opérations préalables à la réception et de levée de réserves, décision de réception et de levée de réserves ;
- décision de validation, d'ajournement ou de rejet des prestations ;
- décompte général.

#### ARTICLE 3-2 DELEGATIONS SPECIFIQUES DFAM

Délégation est donnée au **directeur de la direction des finances, des achats et des marchés, à son directeur adjoint et au chef du département achats et marchés** aux fins de signer :

- les courriers aux candidats non retenus, quel que soit le projet concerné ;
- les courriers de rejet de factures aux fournisseurs ;
- les agréments de sous-traitant, quel que soit le projet concerné ;
- les certificats administratifs accompagnant les duplicatas en cas de perte des pièces originales, quel que soit le projet concerné ;
- les copies des marchés délivrées en exemplaire unique ou les certificats de cessibilité dans le cas de cession et nantissement de créances, quel que soit le projet concerné ;
- les attestations de service fait valant mandatement sur les dépenses liées à la passation des marchés (annonces légales et reprographie) et aux contrats d'assurance, quel que soit le projet concerné.

#### ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS COMPTABLES HORS ACQUISITIONS FONCIERES

Délégation est donnée aux **membres de la direction des finances, des achats et des marchés** aux fins de signer:

- les engagements comptables (réservations) relatifs aux dépenses hors acquisitions foncières.

#### ARTICLE 5 – DEPENSES SPECIFIQUES

Délégation est donnée dans la limite de leurs attributions :

- au **directeur de la direction des études, de l'ingénierie et du patrimoine et à son directeur adjoint**, dans la limite de leurs attributions ;
- aux **directeurs opérationnels territoriaux et en cas d'empêchement à leurs directeurs adjoints**, dans la limite de leurs attributions ;

aux fins de signer:

- les transactions, les remises gracieuses, les ristournes d'un montant inférieur à 25000 € ;
- les protocoles d'éviction et de transfert d'un montant inférieur à 90 000 € ;
- les admissions en non valeur d'un montant inférieur à 10 000 € par affaire.

#### ARTICLE 6 – RECETTES ET DISPONIBILITE DE CREDIT

Délégation est donnée :

- au **directeur de la direction des études, de l'ingénierie et du patrimoine, à son directeur adjoint et à ses chefs de département, aux directeurs opérationnels territoriaux et leurs directeurs adjoints** dans la limite de leurs attributions ;
- au **directeur de la direction des finances, des achats et des marchés, à son adjoint** quel que soit le projet concerné :

aux fins de signer :

- les titres de recettes ;
- les certificats de disponibilité sur les crédits des projets en mandat devant être revêtus de la signature de l'ordonnateur et les arrêtés des comptes intermédiaires et définitifs des projets en mandat.

## ARTICLE 7 – ATTESTATIONS DE SERVICE FAIT ET MANDATEMENT

Délégation est donnée dans la limite de leurs attributions :

- **aux directeurs des services supports (hors direction comptable) et à leurs adjoints ;**
- **au délégué aux emplois et aux compétences, au délégué aux services support des salariés, au responsable informatique, au responsable nouvelle technologie ;**
- **au directeur de la direction des études, de l'ingénierie et du patrimoine et à son directeur adjoint ;**
- **aux délégués rattachés au Président Directeur Général ;**
- **aux délégués rattachés au directeur général adjoint stratégie et performance ;**
- **aux délégués rattachés au directeur général adjoint opérations et développement ;**
- **aux délégués rattachés au directeur de la direction des études, de l'ingénierie et du patrimoine ;**
- **aux directeurs opérationnels territoriaux et à leurs directeurs adjoints ;**
- **aux chefs de département ;**
- **aux chefs de projet, aux chefs de projet études, aux ingénieurs d'opération, aux ingénieurs d'études, aux chargés d'opération, aux chargés d'études, aux responsables techniques et chargés d'affaires ;**
- **aux responsables d'opérations foncières et chargés de procédure foncière ;**
- **aux attachés commerciaux, aux gestionnaires de patrimoine, aux gestionnaires locatifs, aux gestionnaires copropriété, au gestionnaire de la base stock foncier, au responsable des actions de commercialisation et de gestion complexe ;**

aux fins de signer :

- les attestations de service fait valant mandatement ou les mandatements sur les dépenses hors acquisitions foncières quelque soit le montant du mandatement ou de l'engagement juridique.

## ARTICLE 8 – RESSOURCES HUMAINES

### ARTICLE 8-1 DELEGATION DIRECTEUR

Délégation de signature est donnée au **directeur des ressources humaines, de l'organisation et des technologies**, aux fins de signer :

- les contrats en alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation) ;
- les conventions de stage ;
- les contrats d'intérim ;
- les avenants de temps partiel au contrat de travail ;

- les actes de gestion du personnel à l'exception des contrats de travail non mentionnés au paragraphe ci-dessus, des décisions d'avancement, des décisions de promotion et des décisions de licenciement.

#### ARTICLE 8-2 DELEGATION AUTRE RESPONSABLE

Délégation de signature est donnée au **délégué aux services support des salariés** aux fins de signer :

- les conventions de stage et les contrats d'intérim.

ARTICLE 9 – ACQUISITIONS ET GESTION FONCIERES
---

#### ARTICLE 9-1 DANS L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

##### Article 9-1 A Délégation directeur

Délégation est donnée au **directeur de la direction des études, de l'ingénierie et du patrimoine, et à son directeur adjoint**, aux fins de signer pour le compte de tiers ou en compte propre :

- les décisions de consignation et de déconsignation.

##### Article 9-1 B Délégation directeur et chef de département

Délégation est donnée :

- au **directeur de la direction des études, de l'ingénierie et du patrimoine, et à son directeur adjoint** ;
- au **chef du département des interventions foncières** ;

aux fins de signer pour le compte de tiers ou en compte propre :

- les lettres informant qu'il n'est pas fait usage du droit de préemption d'un immeuble bâti ou non bâti ;
- les demandes d'intervention des services des Domaines concernant la fixation judiciaire d'un bien préempté ainsi que la position à tenir à l'égard des décisions judiciaires rendues en matière d'expropriation ;
- les saisines des services des Domaines ou des notaires en vue de l'établissement des actes d'acquisition ainsi que les approbations des projets d'actes ;
- les notifications aux maires des communes concernées des mentions à faire figurer sur le registre prévu par l'article L. 213-13 du code de l'urbanisme.

##### Article 9-1 C Délégation directeur, chef de département, autres responsables

Délégation est donnée :

- au **directeur de la direction des études, de l'ingénierie et du patrimoine, et à son directeur adjoint** ;
- au **chef du département des interventions foncières** ;
- aux **responsables d'opérations foncières et chargées d'opérations foncières** ;
- au **chef de projet délégué à l'ingénierie foncière et immobilière** ;



aux fins de signer pour le compte de tiers ou en compte propre :

- les demandes d'évaluation, ou d'avis validant les accords amiables aux services des Domaines.

ARTICLE 9-2. DANS LE DOMAINE DES ACQUISITIONS FONCIERES AUTREMENT QUE PAR PREEMPTION:

#### Article 9-2 A Délégation directeur

Délégation est donnée au **directeur de la direction des études, de l'ingénierie et du patrimoine, et à son directeur adjoint**, aux fins de signer :

- les décisions de consignation et de déconsignation ;
- les promesses et les actes dans la limite de 90 000 € HT ;
- les notifications d'ordonnances d'expropriation.

#### Article 9-2 B Délégation directeur et chef de département

Délégation est donnée :

- au **directeur de la direction des études, de l'ingénierie et du patrimoine, et à son directeur adjoint** ;
- au **chef du département des interventions foncières** ;

aux fins de signer pour le compte de tiers ou en compte propre :

- les demandes d'évaluation, d'avis ou de négociation aux services des Domaines ;
- les demandes d'intervention des services des Domaines en vue de la fixation des indemnités d'expropriation ainsi que la position à tenir à l'égard des décisions judiciaires rendues en matière d'expropriation ;
- les actes d'adhésion à ordonnance d'expropriation sans limite de montant;
- les protocoles d'éviction ou transfert dans la limite de 90 000 € HT ;
- les engagements comptables (réservations) relatifs aux acquisitions dans la limite de 400 000 € HT ;
- les propositions de mandat relatives aux acquisitions dans la limite de 400 000 € HT.

#### Article 9-2 C Délégation directeur, chef de département, autres responsables

Délégation est donnée :

- au **directeur de la direction des études, de l'ingénierie et du patrimoine, et à son directeur adjoint** ;
- au **chef du département des interventions foncières** ;
- au **chef de projet délégué à l'ingénierie foncière et immobilière** ;
- aux **responsables d'opérations foncières et chargées d'opérations foncières** ;

aux fins de signer pour le compte de tiers ou en compte propre :

- les demandes d'évaluation, ou d'avis validant les accords amiables aux services des Domaines.

ARTICLE 9-3. DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES BIENS:

Délégation de signature est donnée :

- au **directeur de la direction des études, de l'ingénierie et du patrimoine, et à son directeur adjoint** sans limite de montant ;
- au **chef du département du patrimoine** dans la limite de 90 000 € HT ;
- aux **gestionnaires de patrimoine, aux gestionnaires locatifs, au responsable des actions de gestion complexes et au gestionnaire de copropriétés** dans la limite de 20 000 € HT ;

aux fins de signer :

- les demandes de fixation de valeurs locatives adressées aux services fiscaux ou aux services des Domaines ;
- les contrats de location des biens acquis par l'AFTRP et les contrats d'abonnement d'eau, de gaz, d'électricité et de téléphone relatifs à ces mêmes immeubles ;
- les saisines d'huissiers ou d'avocats aux fins d'expulsions ou de contentieux.

ARTICLE 9-4 DANS LE DOMAINE DE LA COMMERCIALISATION DES BIENS FONCIERS ET IMMOBILIERS :

Article 9-4 A Délégation directeur

Délégation est donnée :

- au **directeur de la direction des études, de l'ingénierie et du patrimoine, et à son directeur adjoint** ;

aux fins de signer :

- les demandes d'intervention des services des Domaines pour les estimations (valeurs vénales et prix de revient) et les adjudications ;
- les saisines du ministre chargé de l'urbanisme en vue d'obtenir les décisions d'attribution des terrains appartenant à l'État ;
- les déclarations d'intention d'aliéner ;
- les actes de cession pour un montant inférieur à 1 000 000€ HT.

Article 9-4 B Délégation directeur, chef de département, autres responsables

Délégation est donnée :

- au **directeur de la direction des études, de l'ingénierie et du patrimoine, et à son directeur adjoint** ;
- au **chef du département du patrimoine** ;
- aux **attachés commerciaux et au responsable des actions de commercialisation complexes** ;

aux fins de signer :

- Les conventions de servitude (lignes électriques, téléphoniques, etc.) et de passage des canalisations concernant les terrains appartenant à l'AFTRP ou géré par l'AFTRP.

#### ARTICLE 9-5 DOCUMENTS D'ARPENTAGE

Délégation est donnée :

- au **directeur de la direction des études, de l'ingénierie et du patrimoine, et à son directeur adjoint** ;
- au **gestionnaire de la base stock foncier** ;

aux fins de signer :

- Les documents d'arpentage et les plans de bornage.

#### ARTICLE 9-6 CONVENTION DE RELOGEMENT

Délégation de signature est donnée :

- au **directeur de la direction des études, de l'ingénierie et du patrimoine, et à son directeur adjoint** ;
- au **délégué à l'habitat et aux copropriétés dégradées** ;

aux fins de signer :

- Les conventions de relogement.

ARTICLE 10 – AMENAGEMENT
--------------------------

#### ARTICLE 10-1 DELEGATION DIRECTEURS

Délégation de donnée aux **directeurs de la DGAOD et en cas d'empêchement à leurs directeurs adjoints** pour signer dans la limite des attributions de leurs directions :

- les conventions de servitudes (lignes électriques, téléphoniques etc.) et de passage de canalisations concernant les terrains appartenant à l'AFTRP ;
- les états descriptifs de division soit en copropriété, soit en volume ;
- les demandes de certificat d'urbanisme ;
- les attestations de surface de plancher de construction (SPC) délivrées sur leur demande aux acquéreurs de terrains à bâtir ;
- les autorisations de dépôts par des tiers de dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme ;
- les permis d'aménager, permis de démolir, permis de construire déposés par AFTRP en son nom ;
- les demandes d'autorisation de travaux sur un immeuble classé ;
- les déclarations préalables de travaux ;
- les demandes d'autorisations ou de déclaration au titre de la loi sur l'eau ;
- les demandes d'autorisation de défrichement ;
- les demandes de dérogations aux régimes de protection de la faune et de la flore ;
- les bordereaux de suivi de déchets ;
- les demandes aux collectivités d'intervention sur la voie publique pour y réaliser des travaux ainsi que les conventions d'autorisation d'intervention sur la voie publique avec les collectivités lorsqu'elles ne comportent aucun engagement financier.

ARTICLE 10-2 DELEGATION DIRECTEURS ET AUTRES RESPONSABLES

Délégation est donnée dans la limite de leurs attributions :

- aux **directeurs de la DGAOD et en cas d'empêchement à leurs directeurs adjoints ;**
- aux **chefs de projet, chefs de projet études, ingénieurs d'opération, ingénieurs d'études, chargés d'opération, chargés d'études, responsable technique et chargé d'affaires ;**

aux fins de signer :

- les plans de bornage ;
- les plans de piquetage ;
- les déclarations d'intention de commencement de travaux ;
- les déclarations règlementaires d'ouverture de chantier ;
- les déclarations attestant d'achèvement et la conformité des travaux ;
- les déclarations CRAMIF, OPQCBP, inspection travail.

## ARTICLE 11 DESIGNATION DES DELEGATAIRES

Pour l'application de la présente décision, les délégués sont les suivants :

Prénom du délégué	Nom du délégué	Emploi	Direction /département					
				1	2	3-1	3-2	4
CORINNE	LAMARQUE	Délégué au plan de mobilisation du logement rattachée à la DG	DG			3-1		
AMELIE	FIGEAC	Délégué à la préfiguration de Grand Paris Aménagement rattachée à la DG	DG			3-1		
VALERIE	ZEMMOUR	Directeur comptable	DC		2			
JACQUES	KLIFA	Directeur adjoint DC	DC		2			
NAJYA	DUFRENNE	Chef de département comptabilité - trésorerie (DGAOD)	DC		2			
GERALDINE	AJAX	Directeur de la communication et des relations institutionnelles (DCRI)	DCRI			3-1		
FRANCOISE	DUROS	Directeur adjoint DCRI	DCRI			3-1		
CLAUDE	PACCHIONI	Directeur des ressources humaines de l'organisation et des technologies	DRHOT			3-1		
MAELLE	ABRAHAM	Chef de département des ressources humaines et relations sociales	DRHOT/DRHRS					
MARYSE	DIOT	Déléguée aux services support des salariés rattachée à la DRHOT	DRHOT					
LAURENCE	QUILFEN	Délégué aux emplois et compétences rattachée à la DRHOT	DRHOT					
XAVIER	EMPRIN	Responsable nouvelles technologies	DRHOT/DINT					
CATHY	TOULOUMET	Responsable informatique	DRHOT/DINT					
BASTIEN	DOLLA	Directeur des Finances achats et marchés	DFAM			3-1	3-2	4
AMELIE	FIGEAC	Directeur adjoint DFAM par intérim	DFAM			3-1	3-2	4
AMELIE	JACOBI	Chef de département des achats et marchés	DFAM/DAM				3-2	4
MYRIAM	SAIDANE	Référent financier des achats	DFAM/DAM					4
MARIE ANGE	CANO	Gestionnaire administratif et financier	DFAM/DAM					4
YVELINE	DROUET	Adjointe - Référent administratif	DFAM/DAM					4
CORINNE	RABAN	Gestionnaire administratif et financier	DFAM/DAM					4
AMELIE	FIGEAC	Chef de département Budget par intérim	DFAM/DB					4
VILAYVONE	MENIER	Contrôleur de gestion de la DFAM	DFAM/DB					4
DIDIER	LASCAUX	Contrôleur économique et financier de la DFAM	DFAM/DB					4
TARDIVEL	ISABELLE	Assistante au contrôle administratif et financier	DFAM/DB					4

Prénom du délégataire	Nom du délégataire	Emploi	Direction /département					
				1	2	3-1	3-2	4
CHRISTOPHE	CANU	Directeur de la direction des études de l'ingénierie et du patrimoine (DEIP)	DEIP			3-1		
FLORENCE	MINTZ	Directeur adjoint DEIP	DEIP			3-1		
LIONEL	HUMERY	Délégué au renouvellement urbain et à l'habitat indigne	DEIP			3-1		
MAGALY	SIMON	Déléguée à l'habitat et aux copropriétés dégradées	DEIP			3-1		
MAXIME	IRAGNES	Chef de département des études, du conseil et de la prospection	DEIP/DECP			3-1		
MARIE-PIERRE	DEBEAUMONT	Chef de projets étude/déléguée à l'ingénierie foncière et immobilière	DEIP/DECP			3-1		
EMELIE	MAHEUT	Chef de projets étude/déléguée aux sites et sols pollués	DEIP/DECP			3-1		
BAPTISTE	DURAND	Chef de projets étude	DEIP/DECP			3-1		
LAURIE	CHIFFLET	Chef de projets étude	DEIP/DECP			3-1		
JEROME	NICOT	Chef de projets étude	DEIP/DECP			3-1		
LEA	DEFOURS	Ingénieur d'Etudes	DEIP/DECP			3-1		
CELINE	AFCHAIN	Chargée d'étude	DEIP/DECP			3-1		
CHRISTINE	NETTER	Chef de département des interventions foncières	DEIP/DIF			3-1		
PAULINE	FOUESNANT	Responsable d'opérations foncières	DEIP/DIF					
ALEXIA	GOUBERT	Responsable d'opérations foncières	DEIP/DIF					
RAPHAEL	LAVAGNE D ORTIGUE	Responsable d'opérations foncières	DEIP/DIF					
NATHALIE	MAESTRACCI GRUWIER	Responsable d'opérations foncières	DEIP/DIF					
VALERIE	MEURILLON	Responsable d'opérations foncières	DEIP/DIF					
ELISABETH	RANGEON	Responsable d'opérations foncières	DEIP/DIF					
ALEXANDRE	SAUVEE	Responsable d'opérations foncières	DEIP/DIF					
CHANTAL	ANCEAU	Chargé d'opérations foncières	DEIP/DIF					
JOHANNA	COLOMBEL	Chargé d'opérations foncières	DEIP/DIF					
MARIA DA GRACA	DE JESUS COCA	Chargé d'opérations foncières	DEIP/DIF					
CELINE	GALMICHE	Chargé d'opérations foncières	DEIP/DIF					
FRANCOISE	SICARD	Chargé d'opérations foncières	DEIP/DIF					
PASCALE	VINOUBE	Chargé d'opérations foncières	DEIP/DIF					
MOURAD	KAROUAH	Chef de département patrimoine	DEIP/DP			3-1		
ARNAUD	CAVALLI	Attaché commercial	DEIP/DP					
FRANCOISE	JAUFFRED	Attaché commercial	DEIP/DP					
COLETTE	BARBIER	Gestionnaire de la base Stock foncier	DEIP/DP					
JOELLE	ETIENNE	Gestionnaire de Copropriétés	DEIP/DP					
FRANTZ	CHARLES	Gestionnaire de Patrimoine	DEIP/DP					
GUILLAUME	CLERMONT	Gestionnaire de Patrimoine	DEIP/DP					
JEAN-FRANCOIS	DEBOEUF	Gestionnaire de Patrimoine	DEIP/DP					
HERMANN	LOUBYA	Gestionnaire de Patrimoine	DEIP/DP					
JEROME	MANGIN	Gestionnaire de Patrimoine	DEIP/DP					
CARLOS	RAMOS	Gestionnaire de Patrimoine	DEIP/DP					
KARINE	LECOURIEUX	Gestionnaire locatif	DEIP/DP					
ISABELLE	MARRET	Responsable des actions de commercialisation et de gestion complexes	DEIP/DP					

Prénom du déléguaire	Nom du déléguaire	Emploi	Direction /département					
				1	2	3-1	3-2	4
ARIANE	BOULEAU SAIDE	Directeur général adjoint opérations et développement	DGAOD	1		3-1		
ANNE	BLOCH-LAINE	Déléguée aux affaires juridiques	DGAOD			3-1		
YANN	TERRIER	Délégué à l'animation commerciale et aux partenariats	DGAOD			3-1		
BASTIEN	DOLLA	Directeur général adjoint de la stratégie et de la performance	DGASP	1		3-1		
VINCENT	MARGOUT	Délégué à la qualité	DGASP			3-1		
EMMANUELLE	SZTANTMAN	Délégué au contrôle de gestion rattachée au DGASP	DGASP			3-1		
MARIE	BATTAGLIA	Chargé d'opération	DTMGP			3-1		
JULIETTE	BEZIAT	Chargé d'opération	DTMGP			3-1		
ANTOINE	BIBIE	Chargé d'opération	DTMGP			3-1		
FANNY	BILLIOU	Chef de projet	DTMGP			3-1		
SANDRINE	DELAGE	Chef de projet	DTMGP			3-1		
CHLOE	DUVAL ZACK-ZAEGEL	Chef de projet	DTMGP			3-1		
LAURE	FAINZANG-NOEL	Chef de projet	DTMGP			3-1		
ROMARIC	FRERE	Chef de projet	DTMGP			3-1		
FRANCOIS	PELLEGEAY	Chef de projet	DTMGP			3-1		
DAMIEN	PIMPARE	Chef de projet	DTMGP			3-1		
PAULINE	VALIERGUE	Chef de projet	DTMGP			3-1		
ANTOINE	AIELLO	Ingénieur d'Opération	DTMGP			3-1		
MICHEL	BOURNAT	Directeur territorial DTMGP	DTMGP			3-1		
DELPHINE	BRAULT	Directrice territoriale adjointe DTMGP	DTMGP			3-1		
EMMANUEL	VIGROUX	Ingénieur d'Opération	DTMGP			3-1		
MATTHIEU	SIROT	Responsable technique	DTMGP			3-1		

Prénom du délégué	Nom du délégué	Emploi	Direction /département	Articles															
				1	2	3-1	3-2	4	5	6	7	8	9-1	9-2	9-3	9-4	9-5	9-6	10
MICHEL	BOURNAT	Directeur territorial DTNO	DTNO			3-1													10
DAMIEN	AUDRIC	Directeur territorial adjoint DTNO	DTNO			3-1													10
ELISABETH	AUDOUY	Chef de projet	DTNO			3-1													10-2
GUILLAUME	BLANCHET	Chef de projet	DTNO			3-1													10-2
CYRIL	DESPRES	Chef de projet	DTNO			3-1													10-2
CHRISTINE	GEROME	Chef de projet	DTNO			3-1													10-2
ARMAND	KOESTEL	Chef de projet	DTNO			3-1													10-2
SOPHIE	POTIN	Chef de projet	DTNO			3-1													10-2
MARINE	CAPELLIER	Ingénieur d'Opération	DTNO			3-1													10-2
HERVE	GASCHIGNARD	Ingénieur d'Opération	DTNO			3-1													10-2
ERIC	RAYNAUD	Ingénieur d'Opération	DTNO			3-1													10-2
VITHEA	TRAN	Ingénieur d'Opération	DTNO			3-1													10-2
DENIS	MILLARD	Chargé d'affaires	DTNO			3-1													10-2
GUILLAUME	BIGOT	Chargé d'opération	DTNO			3-1													10-2
PHILIPPE	DURAND	Responsable technique	DTNO			3-1													10-2
ARIANE	BOULEAU SAIDE	Directeur territorial DTSE	DTSE			3-1				5	6	7							10
JEAN-PHILIPPE	PICHEVIN	Directeur territorial adjoint DTSE	DTSE			3-1				5	6	7							10
ARNAUD	GUERINEAU	Chef de projet	DTSE			3-1						7							10-2
MARYVONNE	MATEU	Chef de projet	DTSE			3-1						7							10-2
DAPHNE	RACT MADOUX	Chef de projet	DTSE			3-1						7							10-2
THIERRY-NOEL	SIMONET	Chef de projet	DTSE			3-1						7							10-2
NICOLAS	BOURSIER	Chef de projet	DTSE			3-1						7							10-2
ODILE	EVEILLARD	Chef de projet	DTSE			3-1						7							10-2
BENOIT	CHOTIN	Ingénieur d'Opération	DTSE			3-1						7							10-2
JULIETTE	DELARBRE	Ingénieur d'Opération	DTSE			3-1						7							10-2
PIERRE	LARCHEVEQUE	Ingénieur d'Opération	DTSE			3-1						7							10-2
MARCELA	MOLINA	Chargé d'opération	DTSE			3-1						7							10-2
BRICE	THOMAS	Ingénieur d'Opération	DTSE			3-1						7							10-2
ALAIN	OSADNIK	Responsable technique	DTSE			3-1						7							10-2



ARTICLE 12 DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

La présente décision est applicable à compter de sa publication.

ARTICLE 13 PUBLICATION

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile de France.

Fait à Paris, le 29 JUIN 2015

Le Président Directeur Général



Thierry LAJOIE

Thierry LAJOIE



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015182-0015**

**Signé le mercredi 01 juillet 2015**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France**

décision du Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris -  
Ile-de-France portant délégation générale de signature en matière de ressources  
humaines

## DÉCISION

### **Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie pris en application de la loi du 10 décembre 1952 ;
- Vu le règlement intérieur du personnel de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris-Ile-de-France
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

#### **Décide :**

##### **ARTICLE 1**

De donner délégation de signature à Etienne GUYOT, Directeur général, à effet de signer les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement, à la gestion et à la mise à pied à titre conservatoire, des agents exerçant les fonctions de directeur général délégué, de directeur général adjoint, de directeur général délégué départemental, de directeur en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeur d'une école, à l'exception des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, et des décisions de licenciement, prises après avis de la commission paritaire régionale, et de radiation des effectifs pour abandon de poste.

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général et sur proposition de ce dernier, Patrick MARTINEZ, Directeur général délégué en charge du pilotage transversal des services, reçoit délégation de signature dans les mêmes termes et conditions à l'exception des décisions de recrutement des directeurs généraux délégués, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux délégués départementaux, directeurs en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeurs d'une école.

#### **Décide :**

Sur proposition du Directeur général,

##### **ARTICLE 2**

De donner délégation de signature à Jean-Luc NEYRAUT, Directeur général adjoint en charge des ressources humaines, à effet de signer, pour l'ensemble des agents de la CCIR :

1. les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement et des décisions de licenciement, prises après avis de la commission paritaire régionale, et de radiation des effectifs pour abandon de poste ;
2. les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIR ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité ;
3. les réquisitions des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens ;
4. les conventions de détachement ou de mise à disposition ;

5. les décisions prononçant une suspension de fonctions à titre conservatoire ;
6. les conventions relatives à la cessation d'un commun accord de la relation de travail de quelque nature que ce soit ;
7. les décisions individuelles concernant le Fonds Social ;
8. les décisions individuelles relatives à l'ancien régime spécial d'assurance maladie et relatives au chômage de quelque nature que ce soit ;
9. les décisions relatives à l'application de l'article 32 du statut du personnel des CCI ;
10. les décisions portant admission à la retraite ;
11. les décisions individuelles relatives à l'application du règlement de l'ancien régime spécial d'assurance vieillesse de la CCIP ;
12. les décisions individuelles relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'intégration du RSAV au régime général et concernant la retraite, le régime de retraite supplémentaire et la prévoyance.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Luc NEYRAUT, Jean-François ROMANET-PERROUX, Directeur, Adjoint au DGA en charge des ressources humaines, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions pour l'ensemble des décisions visées aux points 1 à 12 ci-dessus, ainsi qu'Olivier MARLAND, Directeur du pôle « gestion administrative et sociale » pour les seules décisions visées aux points 7, 8, 9, 10, 11 et 12 indiqués ci-dessus.

### ARTICLE 3

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe, y compris les décisions relatives aux agents exerçant les fonctions de directeur en charge d'une direction, d'un établissement, d'une école ou d'un service rattachés à la direction générale adjointe dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la commission paritaire régionale, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste, des décisions d'admission à la retraite ;
- les conventions de stage ;
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité ;

NOM	FONCTION	EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT	
		NOM	FONCTION
Jean-Claude SCOUBE	Directeur général adjoint en charge de l'administration générale		
Xavier CORNU	Directeur général adjoint en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Richard SKRZYPCZAK Michel REVERSAT	Directeur, adjoint au DGA en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation Secrétaire général de la DGA –ERF
Philippe GRILLAULT LAROCHE	Directeur général adjoint en charge de l'appui aux entreprises		
Pascal MORAND	Directeur général adjoint en charge des études et de la mission consultative	Anne GALITZINE	Directeur chargé de la programmation de la DGA EMC
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint en charge des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS	Directeur du développement international des entreprises

### ARTICLE 4

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la CPR, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste, des décisions d'admission à la retraite ;

- les conventions de stage ;
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

NOM	FONCTION	EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT	
		NOM	FONCTION
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Denis DANG	Responsable administration finances logistique
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles –Yvelines	Christian BOYER	Directeur Adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Anne BARRIERE-L'ETENDARD	Responsable administration, finances et ressources humaines
Tristan GILLOUARD	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur Adjoint au DGDD
Géraldine FROBERT	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur Adjoint au DGDD
BERNARD CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur Adjoint au DGDD
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Daniel RAMAGE Philippe DO NGOC	Directeur délégué aux affaires régionales Responsable du pôle affaires réglementaires et électorales
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication		
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Brigitte POIRE-MARAUX	Adjoint à l'inspecteur général
Michèle HABY-ARLEN	Directeur de la stratégie, du plan et de la gestion des risques		
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Antoine DEVE	Directeur adjoint
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur général adjoint en charge des finances et du contrôle de gestion	Mathieu BOULANGER	Directeur adjoint
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Directeur adjoint
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Céline DORS	Responsable du département pilotage et support de la filière
Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur des relations internationales de la DGA ERF	Franck DESROCHES	Adjoint au Directeur
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Xavier COVILLE	Adjoint au Directeur de la DAC
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général de HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général
Frank BOURNOIS	Directeur général de ESCP-EUROPE	Hervé DUFOORT	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Thierry ARNAUD	Secrétaire général
Yves PORTELLI	Directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	Secrétaire général
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Frédérique BONLIEU	Directeur adjoint
Chantal FOUQUE	Directeur de LA FABRIQUE	Mathieu ROSTAING	Secrétaire général
Bruno GARDET	Directeur du CFI	Valdemar RIBEIRO	Secrétaire général
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux, en tant que responsable de la maison de l'apprentissage	Georges DAUBRESQUE	Directeur adjoint des services généraux
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	Directeur adjoint chargé de l'administration générale
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général
Eric DENOIX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Lionel LE DEZ	Secrétaire général
Laurent PLAS	Directeur de l'ITEDEC	Sabrina FAINELLI	Secrétaire général
Michaël ETIENNE	Directeur par intérim de l'IFA CHAUVIN		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC	Brigitte DUCHENE	Secrétaire général
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BREVINION	Directeur adjoint
Jeanne-Marie DUMON	Directeur des achats par intérim		

Didier ISRAEL	Directeur juridique		
---------------	---------------------	--	--

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2015



Pierre-Antoine GAILLY



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015182-0016**

**Signé le mercredi 01 juillet 2015**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France**

décision du Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris -  
Ile-de-France portant délégation générale de signature en matière de réponse à des  
appels à concurrence

## DÉCISION

### Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

#### Décide :

- De donner délégation de signature à Etienne GUYOT, Directeur général, à l'effet de signer les actes de candidature à des mises en concurrence et à des appels à proposition lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (État, collectivités territoriales, établissements publics,...) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés, sans limitation de montant des recettes prévisionnelles totales des opérations projetées.

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général et sur proposition de ce dernier, Patrick MARTINEZ, Directeur général délégué en charge du pilotage transversal des services, reçoit délégation de signature dans les mêmes termes et conditions.

#### Décide :

Sur proposition du Directeur général,

De donner délégation de signature aux personnes nommées dans le tableau ci-après à l'effet de signer, dans la limite de leur compétence et dans les conditions et limites définies ci-après :

- les actes de candidature à des mises en concurrence et des appels à proposition lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (État, collectivités territoriales, établissements publics) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés :

NOM	FONCTION	Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	< 150.000 € HT
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	< 150.000 € HT
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	< 150.000 € HT
Tristan GILLOUARD	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	< 150.000 € HT
Géraldine FROBERT	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	< 150.000 € HT
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	< 150.000 € HT
Philippe GRILLAULT LAROCHE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	< 700.000 € HT
Jean-Claude SOUPE	Directeur général adjoint chargé de l'administration générale	< 700.000 € HT



NOM	FONCTION	Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
Pascal MORAND	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	< 700.000 € HT
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	< 700.000 € HT
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	< 150.000 € HT
Xavier CORNU Richard SKRZYPCZAK, en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement de la recherche et de la formation Directeur, adjoint au Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	< 700.000 € HT
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général de HEC Paris	< 700.000 € HT
Frank BOURNOIS	Directeur général de ESCP-EUROPE	< 150.000 € HT
Dominique PERRIN	Directeur général d'ESIEE	< 150.000 € HT
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	< 150.000 € HT
Yves PORTELLI	Directeur des Gobelins	< 150.000 € HT
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	< 150.000 € HT
Chantal FOUQUE	Directeur de LA FABRIQUE	< 150.000 € HT
Bruno GARDET	Directeur du CFI	< 150.000 € HT
Bruno de MONTE	Directeur de Ferrandi	< 150.000 € HT
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	< 150.000 € HT
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	< 150.000 € HT
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	< 150.000 € HT
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	< 150.000 € HT
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	< 150.000 € HT
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	< 150.000 € HT
Laurent PLAS	Directeur de l'ITEDEC	< 150.000 € HT
Mickaël ETIENNE	Directeur par intérim de l'IFA CHAUVIN	< 150.000 € HT
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC	< 150.000 € HT
Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur des relations internationales de la DGA ERF	< 150.000 € HT

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2015

  
 Pierre-Antoine GAILLY



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015182-0017**

**Signé le mercredi 01 juillet 2015**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France**

décision du Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris -  
Ile-de-France portant délégation générale de signature en matières spécifiques

## DÉCISION

### **Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 3 janvier 2013 ;

#### **Décide :**

Sur proposition du Directeur général,

#### **ARTICLE 1 – DELEGATION RELATIVE AUX ACCORDS D'INDEMNISATION DES ASSURANCES**

De donner délégation de signature à Jean-Claude SCOUPE, Directeur général adjoint en charge de l'administration générale, à effet de signer les accords d'indemnisation des compagnies d'assurances.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Jeanne-Marie DUMON, Directeur, adjoint au Directeur général adjoint en charge de l'administration générale, dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 2 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE IMMOBILIERE**

**1.** De donner délégation de signature à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer les actes suivants :

- conventions d'occupation consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer annuel est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) ;
- baux et autres conventions d'occupation pris par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France dont le loyer annuel est inférieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges) ou, après accord du Bureau de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, lorsque le loyer annuel est supérieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges) ;
- demandes et déclarations en matière d'urbanisme : déclaration de travaux, de changement de destination, demande de permis de construire, de démolir, d'aménager ;
- demandes d'autorisations administratives et déclarations prévues par le code de l'urbanisme, le code de la construction et de l'habitation, le code du patrimoine et le code de l'environnement ;
- déclarations fiscales en matière immobilière ;
- actes liés aux procédures d'expropriation et de préemption ;
- déclarations d'ouverture et de fin de chantier ;
- actes concourant à l'exécution des marchés de travaux : ordre de services, réception des travaux, application et levée des pénalités.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Pierre-Lionel BREVINION, Directeur adjoint du patrimoine et de l'immobilier, dans les mêmes conditions.

**2.** De donner délégation de signature à Jean DESTRI BATS, Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux du pôle Friedland (siège et annexes) pour des occupations d'une durée inférieure à 30 jours ;

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Karine MICHEL, responsable du pôle Gestion Friedland, dans les mêmes conditions.

**3.** De donner délégation de signature à Geoffroy SOULEZ, Directeur des services généraux, à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux du pôle Bourse, de Tocqueville, de Champperret et de Guyancourt, pour des occupations d'une durée inférieure à 30 jours.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Thierry SERANE pour le pôle Bourse, à Olivier ROBERT pour les pôles Champperret et Guyancourt.

**4.** De donner délégation de signature aux agents ci-après dénommés, à l'effet de pouvoir signer, dans le respect des tarifs et des conventions-type dûment établis à cet effet, les conventions portant location de salles situées dans les locaux définis dans le tableau ci-après, pour des occupations d'une durée inférieure ou égale à 5 jours.

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Locaux concernés par la location de salles
		Nom	Fonction	
<b>Chambres d'industrie et de commerce départementales</b>				
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental CCID Paris	Denis DANG	Responsable administration finances logistique	Locaux CCI situés au 2, place de la bourse Paris 2 <sup>e</sup>
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental CCID Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Directeur adjoint au DGDD	Locaux CCI situés aux 21, 23-25, avenue de Paris à Versailles
Tristan GILLOUARD	Directeur général délégué départemental CCID Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD	Locaux CCI situés au 191, avenue Paul-Vaillant Coutrier à Bobigny
Géraldine FROBERT	Directeur général délégué départemental CCID Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD	Locaux CCI situés au 8, place Salvador Allende à Créteil
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental CCID Val-d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD	Locaux CCI situés au 35, boulevard du port à Cergy

**ARTICLE 3 - DELEGATIONS DE SIGNATURE RELATIVES AUX ATTESTATIONS VISEES A L'ARTICLE R 3332-4-1 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE**

De donner délégation de signature aux agents suivants dans la limite de leurs attributions à effet de signer les attestations délivrées à l'issue de la formation des exploitants de débits de boissons et prévues à l'article susvisé :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Denis DANG	Responsable administration finances logistique
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Anne BARRIERE-L'ETENDARD	Responsable administration, finances et ressources humaines
Tristan GILLOUARD	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD
Géraldine FROBERT	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD

#### ARTICLE 4 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE DE DEPOT LEGAL

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions à effet de signer tout acte nécessaire aux formalités du dépôt légal :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
Pascal MORAND	Directeur général adjoint en charge des études et de la mission consultative	Anne GALITZINE	Directeur chargé de la programmation de la DGA EMC
Philippe GRILLAULT LAROCHE	Directeur général adjoint en charge de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication		
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général de HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général
Frank BOURNOIS	Directeur général de ESCP-EUROPE	Hervé DUFOORT	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de l'ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Thierry ARNAUD	Secrétaire général
Jean DESTREBATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures		

#### ARTICLE 5 - DELEGATION RELATIVE A LA GESTION ET AU DEPOT DES MARQUES

De donner délégation de signature à Didier ISRAEL, Directeur juridique à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, à effet de signer tout acte y compris les actes de procédure relatifs au dépôt et à la gestion des marques de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France soit directement soit par l'intermédiaire d'un mandataire.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Micheline FERRAN, Responsable du service propriété intellectuelle et gestion des marques, dans les mêmes conditions.

#### ARTICLE 6 - DELEGATIONS RELATIVES AUX DOCUMENTS DU COMMERCE INTERNATIONAL

De donner délégation de signature aux agents dont les noms suivent à effet de signer les certificats d'origine, factures, légalisations, carnets de passage en douane ATA et tout autre document nécessaire au commerce international que la direction chargée des actions internationales et européennes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France est habilitée à délivrer en vertu des lois, règlements, conventions internationales et accords entre les chambres de commerce et d'industrie :

NOM	FONCTION
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint en charge des actions internationales et européennes
Georges FISCHER	Directeur réseaux et partenariats internationaux
Jean-Luc FERLANDE	Adjoint au directeur mission appui et conseil
Luc DARDAUD	Responsable du département FCE
Xavier FETTER	Responsable Ingénierie technique et réseaux
Christina VIERA	Responsable délivrance des formalités
Frédéric HENRI	Responsable réclamations ATA
Christèle LEMANAC'H	Conseiller en Formalités
Daniette JASEMIN	Conseiller en Formalités
Asnia BENYAHIA	Conseiller en Formalités
David MALEDON	Conseiller en Formalités
Nadia CHIKRI	Conseiller en Formalités
Soraya AIT JLOULAT	Conseiller en Formalités
Marie-France MARTINEZ	Conseiller en Formalités
Romain DAUGERON	Conseiller en Formalités
Patricia FARESCOUR	Conseiller en Formalités
Raphaël GEORGIN	Conseiller en Formalités
Linda AGON	Conseiller en Formalités
Christine TISCHER	Conseiller en Formalités
Frédéric MOROT	Conseiller en Formalités
Mohamed REGGAD	Conseiller en Formalités
Stéphanie HIEAUX	Conseiller en Formalités
Isabelle PERROT	Conseiller en Formalités
Suzanne GOMEZ	Conseiller en Formalités
Olivier BARRET	Conseiller en Formalités
Nicolas FEVRE	Conseiller en Formalités

#### **ARTICLE 7 - DELEGATION DE SIGNATURE RELATIVES AUX DEMANDES D'IMMATRICULATION DE VEHICULES**

De donner délégation de signature à Geoffroy SOULEZ, Directeur des services généraux, à effet de signer les demandes d'immatriculation de véhicules et la délivrance des cartes grises pour l'ensemble des véhicules appartenant à la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

#### **ARTICLE 8 - DELEGATION EN MATIERE D'APPRENTISSAGE**

De donner délégation de signature à Thierry LAURENT, Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage, dans la limite de ses attributions, à effet de signer les décisions d'enregistrement, de refus et de retrait d'enregistrement des contrats d'apprentissage.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Dominique RABILLER, Responsable du pôle production, dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 9 - DELEGATION EN MATIERE DE CONVENTIONS DE FORMATION CONTINUE**

De donner délégation de signature à Thierry LAURENT, Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage, à l'effet de signer les conventions de formation continue, relevant notamment de l'article L6313-1 du code du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Isabelle BRILLANT, Responsable du département supports, dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 10 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE DE CERTIFICATION CONFORME**

1. De donner délégation de signature à Jean DESTRIKATS, Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures, pour la certification conforme des procès-verbaux d'assemblée générale, de bureau et des décisions signées par le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

2. De donner délégation de signature à Valérie HENRIOT-LE METAYER, Directeur général adjoint en charge des finances et du contrôle de gestion pour la certification conforme des copies des rapports des commissaires aux comptes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, des copies du DC7 et à effet de signer toute réclamation précontentieuse ou gracieuse auprès de l'administration fiscale, ainsi que les reçus fiscaux en cas de dons.

#### **ARTICLE 11 - DELEGATIONS DE SIGNATURE DES AVIS REQUIS PAR LES POUVOIRS PUBLICS EN MATIERE DE DEMANDES DE NATURALISATION**

De donner délégation à Jean DESTRIKATS, Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures, à l'effet de signer les avis de la CCI Paris – Ile-de-France se rapportant aux demandes de naturalisation de commerçants ou de chefs d'entreprises commerciales, tel que requis par les pouvoirs publics au titre de la réglementation en vigueur.

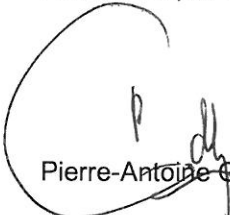
En cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions à Patrick POCHET, Responsable du pôle représentations extérieures et activités réglementées.

\* \* \*

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2015

  
Pierre-Antoine GAILLY



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015182-0018**

**Signé le mercredi 01 juillet 2015**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France**

décision du Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris -  
Ile-de-France portant délégation générale de signature en matière de dépenses et de  
recettes

## DÉCISION

**Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu les articles R. 711-68 et A. 712-35 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

**Décide :**

Sur proposition du Directeur général,

### ARTICLE 1

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et des budgets notifiés à effet de signer les engagements de dépenses dans les conditions définies ci-après :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  CODES SAP
		Nom	Fonction	
<b>Chambres d'industrie et de commerce départementales</b>				
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental CCID Paris	Denis DANG	Responsable administration finances logistique	Société n° 1310 CF : tous
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental CCID Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1380 CF : tous
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental CCID Hauts-de-Seine	Anne BARRIERE-L'ETENDARD	Responsable administration, finances et ressources humaines	Société n° 1320 CF : tous
Tristan GILLOUARD	Directeur général délégué départemental CCID Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT Alexandre VAUDOIS	Directeur adjoint au DGDD Responsable Administration et logistique	Société n°1330 CF : tous
Géraldine FROBERT	Directeur général délégué départemental CCID Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1340 CF : tous
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental CCID Val-d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1350 CF : tous
<b>Directions rattachées à la direction générale</b>				
Michèle HABY-ARLEN	Directeur de la stratégie, du plan et de la gestion des risques			Société n° 1110 CF : C440
Patrick MARTINEZ	Directeur général délégué, responsable pôle recherche de financements nationaux et européens			Société n° 1110 CF : C450



NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  CODES SAP
		Nom	Fonction	
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Antoine DEVE Isabelle BRILLANT	Directeur adjoint Responsable du département supports	Société n° 2110, CF : tous
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Françoise DELPUECH  Daniel RAMAGE  Philippe DO NGOC	Responsable du département gestion Directeur délégué aux affaires régionales Responsable du pôle affaires réglementaires et électorales	Société n° 1110 CF : C411
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication			Société n° 1110 CF : C403
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Brigitte POIRE-MARAUX	Adjoint à l'inspecteur général	Société n° 1110 CF : C420
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur général adjoint en charge des finances et du contrôle de gestion	Mathieu BOULANGER	Directeur adjoint	Société n° 1110 CF : C426
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur général adjoint en charge des finances et du contrôle de gestion			Sociétés n° 1120 7010 CF : tous
<b>Directions générales adjointes</b>				
Xavier CORNU	Directeur général adjoint en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT  Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général  Directeur, adjoint au DGA-ERF	Sociétés n° : * 2010 * 2040, 2150 les établissements d'enseignement : • 2200, 2270, 2300, 2450, 2510, 2520, 2560, 2580, 2590, 2920. • 2110, 2600, 2610, 2620, 2640, 2660, 2670, 2690, 2830, 2840, 2850, 2860 CF : tous
Véronique LABLE	Directeur du CFA			Société n° 2010 CF : 4A18, CF : 4A30
Anne-Marie LE BEVILLON	Directeur du marketing			Société n° 2010 CF : 4A26, 4A27, 4A30
Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique			Société n° 2010 CF : 4A11, 4A20, 4A21, 4A22, 4A24
Jacques –Olivier HENON	Directeur des politiques éducatives			Société n°2010 CF : 4A16, 4A28, 4A29
Sylvie MOUCHEZ	Responsable du département orientation (BIOP et CIOP )			Société n°2010 CF : 4A16
Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur des relations internationales de la DGA ERF	Franck DESROCHES	Adjoint au Directeur	Société n° 2040 CF : tous
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Xavier COVILLE	Adjoint au Directeur de la DAC	Société n°2150 CF : tous
Philippe GRILLAULT LAROCHE	Directeur général adjoint en charge de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission	Société n°1140 CF : tous Société n°7030 CF : tous

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  CODES SAP
		Nom	Fonction	
Bertrand MARJOLLET	Directeur des Filières et Territoires			Société n° 1140 CF : 2160, 2162, 2172, 2180, 2181, 2182 Société n° 7030 CF : tous
William PROST	Directeur du Développement des entreprises			Société n° 1140 CF : 2150, 2151, 2171, 2179
Paul BRULEY	Responsable du département CFE mutualisé			Société n° 1140 CF : 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2120, 2130
Michèle BERNARD	Responsable de département à la Direction marketing			Société n° 1140 CF : 2117, 2118, 2140, 2165, 2183
Pascal MORAND	Directeur général adjoint en charge des études et de la mission consultative	Anne GALITZINE  Jean-Luc BIACABE	Directeur chargé de la programmation de la DGA EMC Directeur des politiques économiques	Société n° 1400 CF : tous
Anne OUTIN-ADAM	Directeur des politiques législatives et juridiques			Société n° 1400 2N10 2N16 2N40 2N41 2N42
France MOROT-VIDELAINE	Directeur des politiques territoriales de la DGA EMC	Marc-André DEMETZ	Directeur délégué	Société n° 1400 CF : 2N30 2N31 2N32 2N33
Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint en charge des ressources humaines	Jean-François ROMANET-PERROUX	Directeur, Adjoint au DGA en charge des ressources humaines	Sociétés n° 1110 CF : C410 Sociétés n° 8010 8020 8030 CF: tous
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint en charge des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS  Georges FISCHER  Jean-Luc FERLANDE	Directeur du développement international des entreprises Directeur réseaux et partenariats internationaux Adjoint au directeur	Société n° 1130 CF : tous
Jean-Claude SCOUPE	Directeur général adjoint en charge de l'administration générale	Jeanne-Marie DUMON	Directeur, Adjoint au DGA en charge de l'administration générale	Sociétés n° : * 1910, 1920, 2910 CF : tous * 1500 - 1510 CF : tous
Thierry MENUET	Responsable du service de prévention et des risques			Société n° 1500 CF : 6 P01
Jean-Christophe BRUERE	Responsable du service des assurances			Société n° 1500 CF : 6 P02
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Directeur adjoint	Société n° 1510 CF : tous
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Stéphane LEMAIRE	Secrétaire général pôle Champperret	Société n° 1510 CF : 2USC
Pascal FRANCINEAU	Gérant de restaurant	José POSENATO Miguel ADELINO Nathalie LAPEYRE Serge LENOIR Djaffar OUSSADA	Magasinier Magasinier Assistante administrative Magasinier Gestionnaire administratif	Société n° 1510 CF : 2UHE 2UTE
Pascal FRANCINEAU	Gérant de restaurant	Noël HUE Yannick LE BERRE Amar DEREARE Luc BREBION Stéphane BLANCHE	Magasinier Magasinier Magasinier Magasinier Cuisinier	Société n° 1510 CF : 2UCH 2UTO 2UGA 2UDR
Bruno CHASSAIGNE	Gérant de restaurant	David PARRAIN	Magasinier	Société n° 1510 CF : 2URE

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers
		Nom	Fonction	CODES SAP
Yannick HOUSSARD	Responsable de la division impression	Christian BERTINARIA Angélique ROUX Sylvie METAIS Jean-Marc PERROT Freddy DRUBIGNY Alain MESNY	Responsable production atelier Infographiste Infographiste Infographiste Infographiste	Société n° 1510 CF : 2UI1 2UI2 2UI3
Didier ISRAEL	Directeur juridique	Claude COILLARD-CHABIR	Responsable conventions appui et contentieux privé	Société n°1500 CF : C402
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BREVINION Muriel BOYER	Directeur adjoint Responsable de pôle	Société n° 1500 CF : C404 Sociétés n° 1910, 2910 CF : tous
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Pascal JACQUIN Marie-Cécile DORS	Directeur adjoint Responsable département pilotage et support de la filière	Société n° 1920 CF : tous Etablissement n°1500 CF : C409
Jeanne-Marie DUMON	Directeur des achats par intérim	Stéphane LIETZ	Chef département achats approvisionnement	Société n° 1500 CF : C418
<b>Ecoles</b>				
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général de HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général	Société n° 2200 CF : tous
Béregère PAGES	Directeur des relations avec les entreprises			Société n° 2200 CF : 4FEN,4F71,4F72, 4F73
Pierre DUSSAUGE	Doyen du corps professoral			Société n° 2200 CF: 4F6D,4F81,4F82,4F84 ,4F1B,4F2D,
Eloïc PEYRACHE	Directeur délégué de HEC Paris			Société n° 2200 CF : 4F2G,
Bernard GARETTE	Directeur délégué du MBA HEC Paris			Société n° 2200 CF : 4F31,4F32,4F33,4 F34,4F35,4F36
Marina KUNDU	Directeur délégué Ex Ed HEC Paris	Pascale FALSQUELLE	Directeur de l'administration générale et des services supports d'HEC	Société n° 2200 CF : 4F51,4F52,4F53, 4F54
Blaise ALLAZ	Doyen associé à la recherche	Pierre DUSSAUGE	Doyen du corps professoral	Société n°2200 CF : 4F83
Frank BOURNOIS	Directeur général de ESCP-EUROPE	Hervé DUFOORT Clodyne SAMUEL de LACROIX	Secrétaire général Directeur en charge des affaires juridiques, des achats et du contrôle interne	Société n° 2270 CF : tous
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN Huguette PALADE	Secrétaire général Responsable Administratif et financier	Société n° 2300 CF : tous
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Thierry ARNAUD	Secrétaire général	Société n°2450 CF : tous
Yves PORTELLI	Directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	Secrétaire général	Société n° 2510 CF : tous
Chantal FOUQUE	Directeur de LA FABRIQUE	Mathieu ROSTAING	Secrétaire général	Société n°2520 CF : tous
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Agnès GRANDJEAN	Secrétaire général	Société n° 2560 CF : tous

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  CODES SAP
		Nom	Fonction	
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT  Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n° 2590 CF : tous
Bruno GARDET	Directeur du CFI	Valdemar RIBEIRO Sabrina TRUDEMPE	Secrétaire général Responsable administratif et financier	Société n° 2580 CF : tous
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux, en tant que responsable de la maison de l'apprentissage	Georges DAUBRESQUE	Directeur-adjoint des services généraux	Société n° 2920 CF : tous
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique	Société n° 2640 CF : tous
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général	Société n° 2670 CF : tous
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général	Société n° 2620 CF : tous
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général	Société n° 2840 CF : tous
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général	Société n° : 2600 CF : tous
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Lionel LE DEZ Sandrine PROVOT	Secrétaire général Responsable administratif et financier	Sociétés n° 2660, 2690, 2860 CF : tous
Laurent PLAS	Directeur de l'ITEDEC	Sabrina FAINELLI	Secrétaire général	Société n° 2850 CF : tous
Michaël ETIENNE	Directeur par intérim de l'IFA CHAUVIN	Françoise LE PAPE	Responsable de la formation continue	Société n° 2610 CF : tous
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC	Brigitte DUCHENE	Secrétaire général	Société n° 2830 CF : tous

## ARTICLE 2

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer les actes dont découle une créance (devis et/ou accord d'une remise) dans les conditions définies ci-après :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers
		Nom	Fonction	
<b>Chambres d'industrie et de commerce départementales</b>				
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental CCID Paris	Denis DANG	Responsable administration finances logistique	Société n° 1310 CF : tous
Pierre DE RICAUD	Responsable du département développement territorial CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J20 2J21 2J22 2J23 2J24 2J25
Ursula GERARD	Responsable du département développement des entreprises CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J40
Pierre ADES	Responsable du département création transmission formalités CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J30 2J31 2J32 2J33

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers
		Nom	Fonction	
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental CCID Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1380 CF : tous
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental CCID Hauts-de-Seine	Anne BARRIERE-L'ETENDARD	Responsable administration, finances et ressources humaines	Société n° 1320 CF : tous
Tristan GILLOUARD	Directeur général délégué départemental CCID Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD	Société n°1330 CF : tous
Géraldine FROBERT	Directeur général délégué départemental CCID Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1340 CF : tous
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental CCID Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1350 CF : tous
<b>Directions rattachées à la direction générale</b>				
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Antoine DEVE Isabelle BRILLANT	Directeur adjoint Responsable du département supports	Société n° 2110, CF : tous
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Karine MICHEL  Daniel RAMAGE	Responsable du pôle Gestion Friedland Directeur délégué aux affaires régionales	Société n° 1110 CF : C411
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication			Société n° 1110 CF : C403
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Brigitte POIRE-MARAUX	Adjoint à l'inspecteur général	Société n° 1110 CF : C420
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur général adjoint en charge des finances et du contrôle de gestion	Mathieu BOULANGER	Directeur adjoint	Société n° 1110 CF : C426
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur général adjoint en charge des finances et du contrôle de gestion			Sociétés n° 1120 7010 CF : tous
<b>Directions générales adjointes</b>				
Xavier CORNU	Directeur général adjoint en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT  Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général  Directeur adjoint au DGA-ERF	Sociétés n° : * 2010 * 2040, 2150 les établissements d'enseignement : * 2200, 2270, 2300, 2450, 2510,2520, 2560, 2580, 2590, 2920. * 2110, 2600, 2610, 2620, 2640, 2660, 2670, 2690, 2830, 2840, 2850, 2860 CF : tous
Véronique LABLE	Directeur du CFA			Société n° 2010 CF : 4A18, 4A30
Anne-Marie LE BEVILLON	Directeur du marketing			Société n° 2010 CF : 4A26, 4A30
Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique			Société n° 2010 CF : 4A11, 4A20, 4A21, 4A22, 4A24,
Jacques-Olivier HENON	Directeur des politiques éducatives			Société n° 2010 CF : 4A16 – 4A28 – 4A29
Sylvie MOUCHEZ	Responsable du département orientation (BIOP et CIOP)			Société n° 2010 CF : 4A16

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers
		Nom	Fonction	
Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur des relations internationales de la DGA ERF	Franck DESROCHES	Adjoint au Directeur	Société n° 2040 CF : tous
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Xavier COVILLE	Adjoint au Directeur de la DAC	Société n° 2150 CF : tous
Philippe GRILLAULT LAROCHE	Directeur général adjoint en charge de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission	Société n° 1140 CF : tous Société n°7030 CF : tous
Bertrand MARJOLLET	Directeur des Filières et Territoires			Société n° 1140 CF : 2160, 2162, 2172, 2180, 2181, 2182 Société n°7030 CF : tous
William PROST	Directeur du Développement des entreprises			Société n° 1140 CF : 2150, 2151, 2171, 2179
Paul BRULEY	Responsable du département CFE mutualisé			Société n° 1140 CF :2111, 2112,2113,2114, 2115 2120,2130
Michèle BERNARD	Responsable de département à la Direction marketing			Société n° 1140 CF :2117,2118, 2140,2165, 2183
Pascal MORAND	Directeur général adjoint en charge des études et de la mission consultative	Anne GALITZINE  Jean-Luc BIACABE	Directeur chargé de la programmation de la DGA EMC Directeur des politiques économiques	Société n° 1400 CF : tous
Anne OUTIN-ADAM	Directeur des politiques législatives et juridiques			Société n° 1400 CF : 2N10 2N16 2N40 2N41 2N42
Mirko HAYAT	Directeur du CREDA			Société n° 1400 CF : 2N42
Sébastien CALMONT	Directeur de IRPI			Société n° 1400 CF : 2N41
France MOROT-VIDELAINE	Directeur des politiques territoriales de la DGA EMC	Marc-André DEMETZ	Directeur délégué	Société n° 1400 CF : 2N30 2N31 2N32 2N33
Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint en charge des ressources humaines	Jean-François ROMANET-PERROUX	Directeur, Adjoint au DGA en charge des ressources humaines	Sociétés n°: 1110 CF : C410 Sociétés n° 8010 8020 8030 CF: tous
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint en charge des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS  Georges FISCHER  Jean--Luc FERLANDE Jean-François DUFOUR	Directeur du développement international des entreprises Directeur réseaux et partenariats internationaux Adjoint au directeur Chargé de mission	Société n° 1130 CF : tous
Agathe PACARD	Responsable du service Europe			Société n° 1130 CF : 2H31
Martine STEPANEK	Responsable du service Asie Amériques			Société n° 1130 CF : 2H34
Ousmane SECK	Responsable du service Afrique proche et moyen Orient			Société n° 1130 CF : 2H36
Laurence CARRARA	Responsable du service Foires et salons			Société n° 1130 CF : 2H37
Gilles WURMSER	Responsable du service Stratégie et actions sectorielles			Société n° 1130 CF : 2H51
Hervé PARCINEAU	Responsable du CIE			Société n° 1130 CF : 2H52

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers
		Nom	Fonction	
Luc DARDAUD	Responsable du DFCE			Société n°1130 CF : 2H60 2H61 2H62 2H63
Sandrine ROL	Chef du service produits éditoriaux et formation	Florence SABOT	Responsable du service commercial	Société n° 1130 CF 2H16 2H72
Jean-Claude SCOUBE	Directeur général adjoint en charge de l'administration générale	Jeanne-Marie DUMON	Directeur, adjoint au DGA en charge de l'administration générale	Sociétés n° : * 1910, 1920, 2910 CF : tous * 1500 - 1510 CF : tous
Thierry MENUET	Responsable du service de prévention et des risques			Société n° 1500 CF : 6 P01
Jean-Christophe BRUERE	Responsable du service des assurances			Société n° 1500 CF : 6 P02
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Directeur-adjoint	Société n° 1510 CF : tous
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Stéphane LEMAIRE	Secrétaire général pôle Champéret	Société n° 1510 CF : 2USC
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Thierry SERANE	Secrétaire général du Pôle Bouse	Société n° 1510 CF : 2USB
Pascal FRANCINEAU	Gérant de restaurant	José POSENATO Miguel ADELINO Nathalie LAPEYRE Serge LENOIR Djaffar OUSSADA	Magasinier Magasinier Assistante administrative Magasinier Gestionnaire administratif	Société n° 1510 CF : 2UHE 2UTE
Pascal FRANCINEAU	Gérant de restaurant	Noël HUE Yannick LE BERRE Amar DEREARE Luc BREBION Stéphane BLANCHE	Magasinier Magasinier Magasinier Magasinier Cuisinier	Société n° 1510 CF : 2UCH 2UTO 2UGA 2UDR
Bruno CHASSAIGNE	Gérant de restaurant	David PARRAIN	Magasinier	Société n° 1510 CF : 2URE
Yannick HOUSSARD	Responsable de la division impression	Christian BERTINARIA  Angélique ROUX Sylvie METAIS Jean-Marc PERROT Freddy DRUBIGNY Alain MESNY	Responsable production atelier Infographiste Infographiste Infographiste Infographiste Infographiste	Société n° 1510 CF : 2UI1 2UI2 2UI3
Didier ISRAEL	Directeur juridique	Claude COILLARD-CHABIR	Responsable conventions appui et contentieux privé	Société n°1500 CF : C402
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BREVINION Muriel BOYER	Directeur adjoint  Responsable de pôle	Société n° 1500 CF : C404 Sociétés n° : * 1910 – 2910 CF : tous
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Pascal JACQUIN Marie-Cécile DORS	Directeur adjoint Responsable département pilotage et support de la filière	Société n° 1920 CF : tous Etablissement n°1500 CF : C409
Jeanne-Marie DUMON	Directeur des achats par intérim	Stéphane LIETZ	Chef département achats approvisionnement	Société n° 1500 CF : C418
<b>Ecoles</b>				
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général de HEC Paris	M. Olivier MOREAU	Secrétaire général	Société n°2200 CF : tous
Bérengère PAGES	Directeur des relations avec les entreprises			Société n° 2200 CF :4FEN,4F71,4F72, 4F73
Pierre DUSSAUGE	Doyen du corps professoral			Société n° 2200 CF:4F6D,4F81,4F82,4 F84,4F1B,4F2D,
Eloïc PEYRACHE	Directeur délégué de HEC Paris			Société n° 2200 CF : 4F2G,

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers
		Nom	Fonction	
Bernard GARETTE	Directeur délégué du MBA HEC Paris			Société n° 2200 CF :4F31,4F32,4F33,4F34,4F35,4F36
Marina KUNDU	Directeur délégué ExEd HEC Paris			Société n° 2200 CF :4F51,4F52,4F53,4F54
Blaise ALLAZ	Doyen associé à la recherche	Pierre DUSSAUGE	Doyen du corps professoral	Société n°2200 CF : 4F83
Frank BOURNOIS	Directeur général de ESCP-EUROPE	Hervé DUFOORT	Secrétaire général	Société n° 2270 CF : tous
Andréas KAPLAN	Directeur académique			Société n°2270 4GA1 4GA2 4GA3 4GA5 4GA6 4GA7 4GG0
Delphine MANCEAU	Directeur corporate			Société n° 2270 CF 4GA4 4GB1 4GB2 4GB3 4GB4 4GB5 4GB6
Béatrice COLLIN	Doyenne du Corps Professoral			Société n° 2270 CF 4GK0
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général	Société n° 2300 CF : tous
Tarik BOUROUINA	Directeur de la recherche ESIEE Paris			Société n° 2300 CF 4H60 4H65
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Thierry ARNAUD	Secrétaire général	Société n°2450 CF : tous
Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité de NOVANCIA			Société n° 2450 CF 4J40, 4J44, 4J45, 4J46, 4J67 4J83 4J86
Lysiane MARECHAL	Directeur de la formation continue de NOVANCIA			Société n° 2450 CF : 4J51
Stéphane VINCENT	Directeur des relations entreprises de NOVANCIA			Société n° 2450 CF 4J71 4J52
Renaud REDIEN-COLLOT	Directeur de l'international de NOVANCIA			Société n° 2450 CF 4J12 4J63 4J66
Catherine LAIZE	Responsable Master de NOVANCIA	Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité	Société n° 2450 CF :4J41 4J61 4J81 4J82
Damien FORTERRE	Responsable Bachelor de NOVANCIA	Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité	Société n° 2450 CF : 4J42 4J62
Yves PORTELLI	Directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER Eric BRABO  Nicolas CHAUVELIE	Secrétaire général Directeur adjoint en charge du développement Directeur adjoint en charge des programmes	Société n° 2510 CF : tous
Chantal FOUQUE	Directeur de LA FABRIQUE	Mathieu ROSTAING	Secrétaire général	Société n°2520 CF : tous
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Agnès GRANDJEAN	Secrétaire général	Société n° 2560 CF : tous
Frédérique BONLIEU	Directeur adjoint			Société n°2560 CF tous sauf 4C30
Anne KOLSCH	Responsable de la formation continue			Société n° 2560 CF 4M30
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT  Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n° 2590 CF : tous
Catherine MALLET	Directeur adjoint chargé des relations entreprises de FERRANDI	Grégoire AUZENAT  Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n°2590 CF 4O22 4O21




NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers
		Nom	Fonction	
Eric de CHAMPSAVIN	Directeur adjoint chargé des programmes de formation initiale de FERRANDI	Grégoire AUZENAT  Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n° 2590 CF 4031 4041 4051 4052 4053 4054 4055 4061 4071
Bruno GARDET	Directeur du CFI	Valdemar RIBEIRO Sabrina TRUDEMPT	Secrétaire général Responsable administratif et financier	Société n° 2580 CF : tous
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux, en tant que responsable de la maison de l'apprentissage	Georges DAUBRESQUE	Directeur-adjoint des services généraux	Société n° 2920 CF : tous
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique	Société n° 2640 CF : tous
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général	Société n° 2670 CF : tous
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général	Société n° 2620 CF : tous
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général	Sociétés n° 2840 CF : tous
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général	Sociétés n° 2600 CF : tous
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Lionel LE DEZ Sandrine PROVOT	Secrétaire général Responsable administratif et financier	Sociétés n° 2660, 2690, 2860 CF : tous
Laurent PLAS	Directeur de l'ITEDEC	Sabrina FAINELLI	Secrétaire général	Sociétés n° 2850 CF : tous
Michaël ETIENNE	Directeur par intérim de l'IFA CHAUVIN	Françoise LE PAPE	Responsable de la formation continue	Société n° 2610 CF : tous
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC	Brigitte DUCHENE	Secrétaire général	Société n° 2830 CF : tous

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2015

  
 Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015182-0019**

Signé le mercredi 01 juillet 2015

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France**

décision du Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris -  
Ile-de-France portant délégation générale de signature en matière d'achats et de  
marchés publics

## DÉCISION

### **Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le code de marchés publics ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 3 janvier 2013 ;

#### **Décide :**

Sur proposition du Directeur général,

#### **ARTICLE 1**

De donner délégation de signature à Michèle HABY-ARLEN, Directeur de la stratégie, plan et gestion des risques, à effet de signer les accords-cadres et les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT et les accords-cadres et les marchés de travaux d'un montant inférieur à 200.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à leur exécution, pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

#### **ARTICLE 2**

De donner délégation de signature à Jean-Claude SCOUPE, Directeur général adjoint en charge de l'administration générale, à effet de signer les accords-cadres et les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT et les accords-cadres et les marchés de travaux d'un montant inférieur à 200.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à leur exécution, pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Jeanne-Marie DUMON, Directeur, adjoint au Directeur général adjoint en charge de l'administration générale, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 3**

De donner délégation de signature à Bernard RAMANANTSOA, Directeur général de HEC Paris, dans la limite de ses attributions, à effet de signer les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT, ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement, Olivier MOREAU, Secrétaire général de HEC Paris, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 4**

De donner délégation de signature à Jeanne-Marie DUMON, Directeur des achats par intérim, à effet de signer tous les accords-cadres et les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 90.000 € HT, ainsi que les actes se rapportant à leur exécution pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

## ARTICLE 5

De donner délégation de signature à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT et tous les accords-cadres et les marchés de travaux et de prestations de services associées d'un montant inférieur à 90.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Pierre-Lionel BREVINION, Directeur adjoint du patrimoine et de l'immobilier, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

## ARTICLE 6

De donner délégation de signature à Didier ISRAEL, Directeur juridique à effet de signer tous les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT dans la limite de ses attributions et les marchés de prestations juridiques d'un montant inférieur à 15.000 € HT pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, écoles, directions, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Claude COILLARD-CHABIR, Responsable du service contentieux privé, appui juridique aux chambres de commerce et d'industrie départementales, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

## ARTICLE 7

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies :

- marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT ;
- marchés de prestations d'enseignement et d'animation de formation, d'ingénierie de formation, de location de salles, de location d'espaces dans des salons, d'études de cas et de matériels à usage sportif et récréatif d'un montant inférieur à 90.000 € HT ;
- marchés d'un montant inférieur à 90.000 € HT conclus sur le fondement d'un accord-cadre (marchés subséquents)

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
<b>Chambres de commerce et d'industrie départementales</b>			
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Denis DANG	Responsable administration finances logistique
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Directeur adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Anne BARRIERE-L'ETENDARD	Responsable administration, finances et ressources humaines
Tristan GILLOUARD	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD
Géraldine FROBERT	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD

### Directions rattachées à la direction générale

Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Françoise DELPUECH Daniel RAMAGE Philippe DO NGOC	Responsable du département gestion Directeur délégué aux affaires régionales Responsable du pôle affaires réglementaires et électorales
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication		
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Brigitte POIRE-MARAUX	Adjoint à l'inspecteur général
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Antoine DEVE	Directeur adjoint
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur général adjoint en charge des finances et du contrôle de gestion	Mathieu BOULANGER	Directeur adjoint

### Directions générales adjointes et directions rattachées

Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint en charge des ressources humaines	Jean-François ROMANET-PERROUX	Directeur, Adjoint au DGA en charge des ressources humaines
Xavier CORNU	Directeur général adjoint en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général de la DGA-ERF Directeur, Adjoint du DGA en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Xavier COVILLE	Adjoint au Directeur de la DAC
Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur des relations internationales de la DGA ERF	Franck DESROCHES	Adjoint au Directeur
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint en charge des actions internationales et européennes	Rémy ARTHUS	Directeur du développement international des entreprises
Pascal MORAND	Directeur général adjoint en charge des études et de la mission consultative	Anne GALITZINE	Directeur chargé de la programmation de la DGA EMC
Philippe GRILLAULT LAROCHE	Directeur général adjoint en charge de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Directeur-adjoint des services généraux
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Pascal JACQUIN Marie-Céline DORS	Directeur-adjoint Responsable du département pilotage et support de la filière

### Ecoles

Frank BOURNOIS	Directeur général de ESCP-EUROPE	Hervé DUFOORT	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Thierry ARNAUD	Secrétaire général
Yves PORTELLI	Directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	Responsable département, finances, contrôle, logistique informatique achats
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Agnès GRANDJEAN	Secrétaire général
Chantal FOUQUE	Directeur de LA FABRIQUE	Mathieu ROSTAING	Secrétaire général
Bruno GARDET	Directeur du CFI	Valdemar RIBEIRO	Secrétaire général
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux, en tant que responsable de la maison de l'apprentissage	Georges DAUBRESQUE	Directeur-adjoint des services généraux
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale Responsable Finances, Achats et approvisionnements
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général
Eric DENOIX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Lionel LE DEZ	Secrétaire général

Laurent PLAS	Directeur de l'ITEDEC	Sabrina FAINELLI	Secrétaire général
Michaël ETIENNE	Directeur par intérim de l'IFA CHAUVIN	Françoise LE PAPE	Responsable de la formation continue
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC	Brigitte DUCHENE	Secrétaire général

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2015



Pierre-Antoine GAILLY



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015182-0011**

**Signé le mercredi 01 juillet 2015**

**Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris**

ARRETE portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, délégué territorial adjoint du Centre national pour le développement du sport pour la région Ile-de-France

**PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES**  
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

**ARRETE**

**portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN,  
directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France,  
délégué territorial adjoint du Centre national pour le développement du sport  
pour la région Ile-de-France**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,  
PREFET DE PARIS  
DELEGUE TERRITORIAL DU CENTRE NATIONAL POUR LE  
DEVELOPPEMENT DU SPORT POUR LA REGION ILE-DE-FRANCE**

**OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code du sport, et notamment les articles R411-2, R411-12 à R411-16 et R411-21,
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> février 2013 portant nomination de Monsieur Jean-François GUILLOT, directeur général du Centre national pour le développement du sport,
- VU** le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU** l'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé et de la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 juillet 2012 portant nomination de Monsieur Pascal FLORENTIN directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, à compter du 15 juillet 2012,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009-836 du 3 juillet 2009 portant composition de la commission territoriale du Centre national pour le développement du sport pour la région Ile-de-France,
- VU** l'arrêté préfectoral du 24 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, délégué territorial adjoint du Centre national pour le développement du sport pour la région Ile-de-France,
- VU** la décision n° 2015-07 DG du 17 juin 2015 du directeur général du Centre national pour le développement du sport portant nomination de Monsieur Pascal FLORENTIN en tant que délégué territorial adjoint du Centre national pour le développement du sport pour la région Ile-de-France,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

.../...



## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, délégué territorial adjoint du Centre national pour le développement du sport pour la région Ile-de-France, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégué territorial du Centre national pour le développement du sport pour la région Ile-de-France, tout acte ou écrit relevant des attributions et compétences prévues à la section 2 du titre 1<sup>er</sup> du livre IV du code du sport.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par Monsieur Laurent de LAMARE, directeur régional adjoint.

### **Article 3**

L'arrêté préfectoral du 24 avril 2015 susvisé portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, délégué territorial adjoint du Centre national pour le développement du sport pour la région Ile-de-France est abrogé.

### **Article 4**

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, délégué territorial adjoint du Centre national pour le développement du sport pour la région Ile-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2015

Signé : Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de paris

Jean-François CARENCO



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015166-0024**

**Signé le lundi 15 juin 2015**

**Rectorat de l'académie de Paris**

Arrêté constitutif n° 2015-005 du 15 juin 2015 du Recteur de l'académie de Paris  
portant délégation de signature à ses chefs de service



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

NUMÉRIQUE

**ARRETE CONSTITUTIF N° 2015-005**

**Du 15 juin 2015**

**du Recteur de l'Académie de Paris**

**portant délégation de signature**

**à ses chefs de service.**

**LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE  
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS**

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R 222-2 et R 222-3, R 222-13 à R 222-23-1, R222-25, D222-20 à D 222-23, et D 222-35,
- Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- Vu le décret du Président de la République en date du 19 juillet 2012 portant nomination de M. François WEIL en qualité de recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, à compter du 19 juillet 2012,
- Vu le décret du Président de la République en date du 11 septembre 2012 qui reconduit M. Claude MICHELLET, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional hors classe, dans ses fonctions de Directeur de l'académie de Paris, à compter du 2 septembre 2012,
- Vu le décret du Président de la République du 4 octobre 2012 portant nomination du Vice-Chancelier des universités de Paris, Mme Marie-Laure COQUELET,
- Vu l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 20 août 2014 portant nomination de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, ingénieure de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, précédemment administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines au rectorat de l'académie de Reims, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, chargée de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2014 au 24 août 2018,
- Vu l'arrêté ministériel du 5 janvier 2015 portant nomination et détachement de M. Benoît FORET dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Paris, chancellerie des universités, pour une première période de quatre ans, du 10 janvier 2015 au 9 janvier 2019,
- Vu l'arrêté du 15 juin 2015 du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, portant nomination et classement de M. Olivier GIROD dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 4 juin 2015 au 3 juin 2020,

## ARRÊTE :

### *Titre I* *Enseignements supérieurs*

**Article premier.** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. François WEIL, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, délégation générale de signature est donnée à Mme Marie-Laure COQUELET, Vice-chancelier des universités de Paris, pour toutes les questions relatives aux enseignements supérieurs et pour celles communes aux enseignements secondaires et supérieurs, pour l'exercice des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent, pour toutes les décisions prises dans les matières entrant dans le champ de compétences du ministre chargé de l'enseignement supérieur exercées à l'échelon de l'académie.

**Article 2.** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Laure COQUELET, Vice-chancelier des universités de Paris, la même délégation générale qui lui est donnée par M. François WEIL, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, est accordée à M. Benoît FORET, secrétaire général de la chancellerie.

**Article 3.** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORET, secrétaire général de la chancellerie, délégation est donnée à M. Alexandre BOSCH, adjoint au secrétaire général de la chancellerie.

**Article 4.** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORET, la délégation qui lui est accordée à l'article 2 sera exercée, dans la limite de leurs attributions respectives :

**Pour les questions relatives aux enseignements supérieurs, par**

- M. Thierry MALINGE, chef de la division des établissements et de la vie universitaire,
- M. Jean-Louis GAILLARD, chef de la division du patrimoine et des constructions universitaires,
- M. Stéphane JEUDY, chef de la division des personnels du supérieur,
- M. Géraud LARROUMETS, chef de la division des affaires financières (mise à disposition des crédits relatifs aux constructions universitaires)

**Pour les questions relatives à l'intendance et à la logistique, par**

- M. Christian ANTHEAUME, chef de la division de l'intendance et de la logistique,

**Pour les questions relatives aux personnels de la filière administrative, technique, de laboratoire et médico-sociale, dans l'enseignement supérieur, par**

- Mme Nathalie MASSON, Chef de la division des personnels,
- M. Géraud LARROUMETS, Chef de la division des affaires financières

**Pour les questions relatives, d'une part aux affectations et aux congés sans traitement des enseignants du second degré affectés dans le supérieur et, d'autre part, aux détachements des ATER et des moniteurs, par**

- Mme Nathalie MASSON, Chef de la division des personnels,

**Pour les questions relatives à l'action sociale en faveur des personnels affectés dans l'enseignement supérieur, par**

- M. Christophe HARNOIS, chef du service des affaires médicales et sociales

*Titre II*  
*Enseignement scolaire*

**Article 5.** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. François WEIL, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, délégation générale de signature est donnée à M. Claude MICHELLET, directeur de l'académie de Paris, pour toutes les questions relatives aux écoles, aux collèges, aux lycées et aux établissements d'éducation spéciale, à la formation et à la gestion des personnels affectés aux enseignements qui y sont dispensés, ainsi qu'à la formation continue des adultes, pour l'exercice des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent, pour toutes les décisions prises dans les matières entrant dans le champ de compétences du ministre chargé de l'éducation exercées à l'échelon de l'académie et des services départementaux de l'éducation nationale.

**Article 6.** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris, la même délégation générale qui lui est donnée par M. François WEIL, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, est accordée à Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT secrétaire générale de l'enseignement scolaire.

**Article 7.** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à Mme Muriel BONNET, à M. Olivier GIROD et à M. Vincent PHILIPPE, secrétaires généraux adjoints.

**Article 8.** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude MICHELLET, directeur de l'académie de Paris, pour les affaires relevant de leurs compétences, délégation est donnée à Mme Elisabeth BISOT, directrice académique des services de l'éducation nationale chargée du second degré et à M. Benoît DECHAMBRE, directeur académique des services de l'éducation nationale chargé du premier degré.

**Article 9.** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth BISOT, directrice académique des services de l'éducation nationale chargée du second degré et de M. Benoît DECHAMBRE, directeur académique des services de l'éducation nationale chargé du premier degré, la délégation de signature qui leur est accordée à l'article 8 sera exercée par leur adjoint, respectivement, M. Luc PHAM, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale et M. Vincent LARRONDE, Inspecteur de l'éducation nationale.

**Article 10.** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

Mme Nadia ACHACHE, chef de la division des affaires juridiques,  
M. Christian ANTHEAUME, chef de la division de l'intendance et de la logistique,  
M. Philippe ANTOINE, chef de la division des établissements privés,  
M. Pierre BODENANT, chef de la délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue, chef du service académique de l'inspection de l'apprentissage,  
M. Alain BOURLAUD, adjoint au chef de la division de la coordination paye et des rémunérations spécifiques, en charge des retraites et des allocations perte d'emploi,  
Mme Sophie DUJAS, chef de la division des écoles,  
M. Christophe HARNOIS, chef du service des affaires médicales et sociales,  
M. Géraud LARROUMETS, chef de la division des affaires financières  
M. Jean-Charles LINET, responsable administratif de la Délégation académique à la formation continue des personnels de l'éducation nationale,  
Mme Nathalie MASSON, Chef de la division des personnels,  
M. David MOMBEL, chef du service statistique académique,  
M. Savvas PANAYIOTOU, chef de la direction des systèmes d'information,  
Mme Nevenka RADIC, chef de la division de l'organisation et de la prévision scolaires,  
Mme Catherine RICHET, chef de la division de la vie de l'élève,

Article 11. — L'arrêté n°2015-004 du 4 mai 2015 est abrogé.

Article 12. — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire et le secrétaire général de la chancellerie sont chargés respectivement de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 94 avenue Gambetta 75020 Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France accessible par le site internet <http://www.ile-de-france.gouv.fr/fre/Publications/Recueil-des-actes-administratifs>

Fait à Paris, le 15 JUIN 2015

Le Recteur de l'académie de Paris

  
François WEIL



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015166-0025**

**Signé le lundi 15 juin 2015**

**Rectorat de l'académie de Paris**

Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n° 2015-035 du 15 juin 2015 portant  
subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire DEP



**Arrêté du Recteur de l'académie de Paris  
n° 2015-035 du 15 juin 2015  
portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire.  
(D.E.P)**

**Le recteur de l'Académie de Paris  
Chancelier des Universités**

- VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,
- VU le code de l'éducation et notamment les articles R222-15, R222-17 à R222-19-2 relatifs à l'organisation de l'académie de Paris,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale,
- VU Le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 20 août 2014 portant nomination de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, ingénieure de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, précédemment administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines au rectorat de l'académie de Reims, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, chargée de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2014 au 24 août 2018,
- VU l'arrêté n°2015091-0018 du 1<sup>er</sup> avril 2015 de M. le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. François WEIL recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, en matière d'ordonnancement secondaire,
- VU l'arrêté rectoral en date du 29 mai 2015 qui affecte à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 Mme MELI Annie Claude, attachée principale d'administration, au rectorat de l'académie de Paris,
- VU l'arrêté du 15 juin 2015 du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, portant nomination et classement de M. Olivier GIROD dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 4 juin 2015 au 3 juin 2020,

## ARRÊTE

**Article premier.** — En matière d'ordonnancement secondaire, et dans le cadre de la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le Recteur François WEIL subdélègue la signature qui lui est accordée en qualité de responsable de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles par le Préfet de région, à M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris, subdélégation est accordée à Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à M. Olivier GIROD, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer les actes d'engagement des dépenses de l'académie de Paris relatives aux dépenses de personnels concernant les maîtres des établissements privés liés à l'Etat par contrat, pour l'enseignement du premier et du second degré (rémunérations principales et accessoires) imputées sur le titre 2 des crédits du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le cadre du programme suivant :

- "enseignement privé du premier et second degré " (n°139)

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à M. Vincent PHILIPPE, secrétaire général adjoint, à l'effet de signer les actes d'engagement des dépenses de l'académie de Paris relatives aux subventions attribuées aux établissements privés sous contrat, pour l'enseignement du premier et second degré, aux aides en faveur des élèves, imputées sur le titre 3 et 6 des crédits du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le cadre du programme suivant :

- "enseignement privé du premier et second degré " (n°139)

**Article 2.** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GIROD ou de M. Vincent PHILIPPE, secrétaires généraux adjoints, délégation est donnée à M. Philippe ANTOINE, directeur de service, dans la limite de ses attributions, en qualité de chef de la division des établissements privés.

**Article 3.** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe ANTOINE, chef de la division des établissements privés, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article précédent sera exercée par :

- Mme Arlette CARON, attachée principale d'administration de l'Etat
- Mme Annie Claude MELI, attachée principale d'administration de l'Etat
- Mme Béatrice VILLEBRUN, attachée d'administration de l'Etat

dans les limites des attributions de la division.

**Article 4.** — L'arrêté n° 2015-017 du 2 avril 2015 est abrogé.

**Article 5.** — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 94 avenue Gambetta 75020 Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France accessible par le site internet <http://www.ile-de-france.gouv.fr/fre/Publications/Recueil-des-actes-administratifs>

Fait à Paris, le 15 JUN 2015

Le Recteur de l'académie de Paris

François WEIL



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015166-0026**

**Signé le lundi 15 juin 2015**

**Rectorat de l'académie de Paris**

Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n° 2015-036 du 15 juin 2015 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire DAFOR

**Arrêté du Recteur de l'académie de Paris  
n° 2015-036 du 15 juin 2015  
portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire  
(D.A.F.O.R)**

**Le recteur de l'Académie de Paris  
Chancelier des Universités de Paris**

- VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,
- VU le code de l'éducation et notamment les articles R222-15, R222-17 à R222-19-2 relatifs à l'organisation de l'académie de Paris,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale,
- VU Le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 20 août 2014 portant nomination de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, ingénieure de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, précédemment administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines au rectorat de l'académie de Reims, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, chargée de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2014 au 24 août 2018,
- VU l'arrêté 2015091-0018 du 1<sup>er</sup> avril 2015 de M. le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. François WEIL recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, en matière d'ordonnancement secondaire,
- VU l'arrêté du 15 juin 2015 du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, portant nomination et classement de M. Olivier GIROD dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 4 juin 2015 au 3 juin 2020,

## ARRETE

**Article premier.** — En matière d'ordonnancement secondaire, et dans le cadre de la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le Recteur François WEIL subdélègue la signature qui lui est accordée en qualité de responsable de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles par le Préfet de région, à M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris, subdélégation est accordée à Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à M. Olivier GIROD, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GIROD, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, délégation est donnée à M. Jean-Charles LINET, directeur de service, dans la limite de ses attributions, en qualité de responsable administratif de la délégation académique à la formation continue des personnels de l'éducation nationale, à l'effet de signer :

- les bons de commande, les ordres de mission et la certification du service fait
- les actes d'engagement et de mandatement des dépenses de l'académie de Paris imputées sur les titres 2 (rémunération) et 3 (fonctionnement) des crédits du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche relatifs aux dépenses afférentes aux actions de formation continue destinées aux enseignants de l'académie, au personnel ouvrier, administratif, médico-social, technique, et de laboratoire exerçant dans les établissements du second degré, du supérieur et dans les services académiques, dans le cadre des programmes suivants :
  - "Enseignement scolaire public second degré " (n°141)
  - "Vie de l'élève "(n°230)
  - "Soutien de la politique de l'éducation nationale" (n°214)

**Article 2.** — L'arrêté n° 2015-032 du 4 mai 2015 est abrogé.

**Article 3.** — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 94 avenue Gambetta 75020 Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France accessible par le site internet <http://www.ile-de-france.gouv.fr/fre/Publications/Recueil-des-actes-administratifs>

Fait à Paris, le **15 JUIN 2015**

Le Recteur de l'académie de Paris



François WEIL



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015166-0027**

**Signé le lundi 15 juin 2015**

**Rectorat de l'académie de Paris**

Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n° 2015-037 du 15 juin 2015 portant  
subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire DP



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du Recteur de l'académie de Paris  
n°2015-037 du 15 juin 2015  
portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire.  
(Division des personnels)**

**Le recteur de l'académie de Paris  
Chancelier des Universités**

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,
- VU** le code de l'éducation et notamment les articles R222-15, R222-17 à R222-19-2 relatifs à l'organisation de l'académie de Paris,
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale,
- VU** Le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 20 août 2014 portant nomination de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, ingénieure de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, précédemment administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines au rectorat de l'académie de Reims, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, chargée de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2014 au 24 août 2018,
- VU** l'arrêté n° 2015091-0018 du 1<sup>er</sup> avril 2015 de M. le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. François WEIL recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, en matière d'ordonnancement secondaire,
- VU** l'arrêté ministériel du 24 mars 2015 portant nomination et classement de Mme Nathalie MASSON dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) chef de la division des personnels au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2020,
- VU** l'arrêté du 15 juin 2015 du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, portant nomination et classement de M. Olivier GIROD dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 4 juin 2015 au 3 juin 2020,

**ARRETE**

**Article premier.** — En matière d'ordonnancement secondaire, et dans le cadre de la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le Recteur

François WEIL subdélègue la signature qui lui est accordée en qualité de responsable de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles par le Préfet de région, M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris, subdélégation est accordée à Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à M. Olivier GIROD, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GIROD, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Nathalie MASSON, chef de la division des personnels pour la gestion des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré public, et des personnels de la filière administrative, technique, de laboratoire et médico-sociale, à l'effet de signer, pour l'académie de Paris, les actes d'engagement :

- des dépenses de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré (rémunérations principales et accessoires),

- des dépenses de personnels de la filière administrative, technique, de laboratoire et médico-sociale (rémunérations principales et accessoires) affectés dans les services, les établissements publics locaux d'enseignement et les établissements d'enseignement supérieur,

Ces dépenses sont imputées sur le titre 2 et hors titre 2 des crédits du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre des programmes suivants :

- "Enseignement scolaire public second degré" (n°141)
- "Vie de l'élève" (n° 230)
- "Soutien de la politique de l'éducation nationale" (n°214)

**Article 2.** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie MASSON, chef de la division des personnels, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article précédent sera exercée par :

- Mme Chantal DUCHESNE, attachée principale d'administration de l'Etat.
  - Mme Corinne JANKOWIAK, attachée d'administration de l'Etat.
  - Mme Colette KLEIN, attachée principale d'administration de l'Etat.
  - Mme Perrine LOZANO, attachée d'administration de l'Etat.
  - Mme Véronique OTTO, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
  - Mme Maëlle PERROT, attachée d'administration de l'Etat.
  - Mme Catherine QUINTIN, attachée d'administration de l'Etat.
  - Mme Edith REILLER, attachée d'administration de l'Etat
  - Mme Anne VIGNAU, attachée d'administration de l'Etat.
- dans les limites des attributions de la division.

**Article 3.** — L'arrêté n°2015-033 du 4 mai 2015 est abrogé.

**Article 4.** — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 94 avenue Gambetta 75020 Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France accessible par le site internet <http://www.ile-de-france.gouv.fr/fre/Publications/Recueil-des-actes-administratifs>

Fait à Paris, le 15 JUIN 2015

Le Recteur de l'académie de Paris

François WEIL





**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015166-0028**

**Signé le lundi 15 juin 2015**

**Rectorat de l'académie de Paris**

Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n° 2015-038 du 15 juin 2015 portant  
subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire BACA



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du Recteur de l'académie de Paris  
n°2015-037 du 15 juin 2015  
portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire.  
(Division des personnels)**

**Le recteur de l'académie de Paris  
Chancelier des Universités**

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,
- VU** le code de l'éducation et notamment les articles R222-15, R222-17 à R222-19-2 relatifs à l'organisation de l'académie de Paris,
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale,
- VU** Le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 20 août 2014 portant nomination de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, ingénieure de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, précédemment administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines au rectorat de l'académie de Reims, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, chargée de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2014 au 24 août 2018,
- VU** l'arrêté n° 2015091-0018 du 1<sup>er</sup> avril 2015 de M. le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. François WEIL recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, en matière d'ordonnancement secondaire,
- VU** l'arrêté ministériel du 24 mars 2015 portant nomination et classement de Mme Nathalie MASSON dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) chef de la division des personnels au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2020,
- VU** l'arrêté du 15 juin 2015 du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, portant nomination et classement de M. Olivier GIROD dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 4 juin 2015 au 3 juin 2020,

**ARRETE**

**Article premier.** — En matière d'ordonnancement secondaire, et dans le cadre de la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le Recteur

François WEIL subdélègue la signature qui lui est accordée en qualité de responsable de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles par le Préfet de région, M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris, subdélégation est accordée à Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à M. Olivier GIROD, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GIROD, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Nathalie MASSON, chef de la division des personnels pour la gestion des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré public, et des personnels de la filière administrative, technique, de laboratoire et médico-sociale, à l'effet de signer, pour l'académie de Paris, les actes d'engagement :

- des dépenses de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré (rémunérations principales et accessoires),

- des dépenses de personnels de la filière administrative, technique, de laboratoire et médico-sociale (rémunérations principales et accessoires) affectés dans les services, les établissements publics locaux d'enseignement et les établissements d'enseignement supérieur,

Ces dépenses sont imputées sur le titre 2 et hors titre 2 des crédits du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre des programmes suivants :

- "Enseignement scolaire public second degré" (n°141)
- "Vie de l'élève" (n° 230)
- "Soutien de la politique de l'éducation nationale" (n°214)

**Article 2.** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie MASSON, chef de la division des personnels, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article précédent sera exercée par :

- Mme Chantal DUCHESNE, attachée principale d'administration de l'Etat.
  - Mme Corinne JANKOWIAK, attachée d'administration de l'Etat.
  - Mme Colette KLEIN, attachée principale d'administration de l'Etat.
  - Mme Perrine LOZANO, attachée d'administration de l'Etat.
  - Mme Véronique OTTO, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
  - Mme Maëlle PERROT, attachée d'administration de l'Etat.
  - Mme Catherine QUINTIN, attachée d'administration de l'Etat.
  - Mme Edith REILLER, attachée d'administration de l'Etat
  - Mme Anne VIGNAU, attachée d'administration de l'Etat.
- dans les limites des attributions de la division.

**Article 3.** — L'arrêté n°2015-033 du 4 mai 2015 est abrogé.

**Article 4.** — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 94 avenue Gambetta 75020 Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France accessible par le site internet <http://www.ile-de-france.gouv.fr/fre/Publications/Recueil-des-actes-administratifs>

Fait à Paris, le 15 JUIN 2015

Le Recteur de l'académie de Paris

François WEIL



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015166-0029**

**Signé le lundi 15 juin 2015**

**Rectorat de l'académie de Paris**

Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n° 2015-039 du 15 juin 2015 portant  
subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire DVE

**Arrêté du Recteur de l'académie de Paris  
n° 2015-09 du 15 juin 2015  
portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire.  
(D.V.E)**

**Le recteur de l'Académie de Paris  
Chancelier des Universités**

- VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,
- VU le code de l'éducation et notamment les articles R222-15, R222-17 à R222-19-2 relatifs à l'organisation de l'académie de Paris,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale,
- VU Le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 20 août 2014 portant nomination de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, ingénieure de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, précédemment administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines au rectorat de l'académie de Reims, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, chargée de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2014 au 24 août 2018,
- VU l'arrêté du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche du 30 juillet 2014 portant nomination par voix d'accueil en détachement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat et portant affectation de Mme Catherine RICHEL, attachée principale de la mairie de Sarcelles, au rectorat de Paris, au grade d'attaché principal d'administration, et ce, à compter du 15 septembre 2014,
- VU l'arrêté n° 2015091-0018 du 1<sup>er</sup> avril 2015 de M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. François WEIL recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, en matière d'ordonnancement secondaire,
- VU l'arrêté du 15 juin 2015 du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, portant nomination et classement de M. Olivier GIROD dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 4 juin 2015 au 3 juin 2020,

## ARRETE

**Article premier.** — En matière d'ordonnancement secondaire, et dans le cadre de la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le Recteur François WEIL subdélègue la signature qui lui est accordée en qualité de responsable de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles par le Préfet de région, à M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris, subdélégation est donnée à Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à M. Vincent PHILIPPE, secrétaire général adjoint chargé du pôle EPLE.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent PHILIPPE, subdélégation est donnée à Mme Catherine RICHET, attachée principale d'administration de l'Etat, dans la limite de ses attributions, en qualité de chef de la division de la vie de l'élève, à l'effet de signer tous documents financiers relatifs aux bourses de l'enseignement public et privé du second degré et relatifs aux aides en faveur des élèves, dont les dépenses sont imputées sur le titre 6 (dépenses d'intervention) des crédits du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre des programmes suivants :

- "Vie de l'élève" (n° 230)
- "Enseignement privé du premier et du second degré" (n° 139)

**Article 2.** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine RICHET, chef de la division de la vie de l'élève, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article précédent sera exercée par :

— M. Yohann PRUNIER, attaché d'administration de l'Etat

dans la limite des attributions de la division.

**Article 3.** — L'arrêté n°2015-028 du 2 avril 2015 est abrogé.

**Article 4.** — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 94 avenue Gambetta 75020 Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France accessible par le site internet <http://www.ile-de-france.gouv.fr/fre/Publications/Recueil-des-actes-administratifs>

Fait à Paris, le 15 JUN 2015

Le Recteur de l'académie de Paris

François WEIL



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015166-0030**

**Signé le lundi 15 juin 2015**

**Rectorat de l'académie de Paris**

Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n° 2015-040 du 15 juin 2015 portant  
subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire DE

**Arrêté du Recteur de l'académie de Paris  
n° 2015-040 du 15 juin 2015  
portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire.  
(D.E)**

**Le recteur de l'académie de Paris  
Chancelier des Universités**

- VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,
- VU le code de l'éducation et notamment les articles R222-15, R222-17 à R222-19-2 relatifs à l'organisation de l'académie de Paris,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale,
- VU Le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 20 août 2014 portant nomination de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, ingénieure de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, précédemment administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines au rectorat de l'académie de Reims, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, chargée de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2014 au 24 août 2018,
- VU l'arrêté n° 2015091-0018 du 1<sup>er</sup> avril 2015 de M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. François WEIL recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, en matière d'ordonnancement secondaire,
- VU l'arrêté du 15 juin 2015 du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, portant nomination et classement de M. Olivier GIROD dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 4 juin 2015 au 3 juin 2020,

**ARRETE**

**Article premier.** — En matière d'ordonnancement secondaire, et dans le cadre de la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le Recteur François WEIL subdélègue la signature qui lui est accordée en qualité de responsable de



budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles par le Préfet de région, à M. Claude MICHELLET, directeur de l'académie de Paris ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude MICHELLET, directeur de l'académie de Paris, subdélégation est accordée à Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à M. Olivier GIROD, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, pour l'académie de Paris, les actes d'engagement des dépenses de personnels de l'enseignement du premier degré (rémunérations principales et accessoires) imputées sur le titre 2 des crédits du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le cadre des programmes suivants :

- « Enseignement scolaire public premier degré » (n°140)
- « Enseignement scolaire public second degré » (n°141)
- « Vie de l'élève » (n°230)

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à M. Vincent PHILIPPE, secrétaire général adjoint, à l'effet de signer les actes d'engagement des dépenses des moyens afférents aux actions et aux partenariats pédagogiques de l'enseignement du premier degré imputées sur les titres 3 et 6 des crédits du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre des programmes suivants :

- « Enseignement scolaire public premier degré » (n°140)
- « Enseignement scolaire public second degré » (n°141)
- « Vie de l'élève » (n°230)

**Article 2.** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GIROD ou de M. Vincent PHILIPPE, secrétaires généraux adjoints, délégation est donnée à Mme Sophie DUJAS, attachée principale d'administration de l'Etat, dans la limite de ses attributions, en qualité de chef de la division des écoles.

**Article 3.** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie DUJAS, chef de la Division des écoles, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article précédent sera exercée par :

- M. Gérard SUSS, attaché principal d'administration de l'Etat
- Mme Claudie BOUSCAL, attachée d'administration de l'Etat
- Mme Audrey LEDERMANN, attachée d'administration de l'Etat
- Mme Sabine REBOURS, attachée d'administration de l'Etat

dans les limites des attributions de la division.

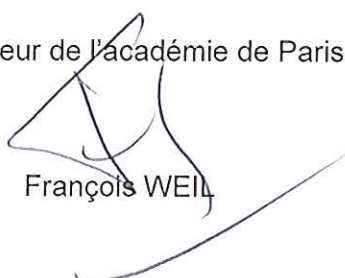
**Article 4.** — L'arrêté n°2015-020 du 2 avril 2015 est abrogé.

**Article 5.** — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 94 avenue Gambetta 75020 Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France accessible par le site internet <http://www.ile-de-france.gouv.fr/fre/Publications/Recueil-des-actes-administratifs>

Fait à Paris, le

15 JUIN 2015

Le Recteur de l'académie de Paris

  
François WEILL